



Rédaction assurée par les services du SMECTOM sous la direction de Stéphanie VIELCAZALS-LEBOUTET.

Rapport à la disposition du public de l'EPCI et dans les communes adhérentes

Rapport établi conformément à la loi n°2015-992 du 17/08/2015 et conformément au décret d'application n°2015-1827 du 30/12/2015

LE MOT DU PRÉSIDENT



Ce rapport annuel présente les réalisations des différents services du SMECTOM de l'année 2017. Il fait le point sur les activités riches et diversifiées portées par le personnel, l'équipe de direction, les élu(e)s, les vices-pésident(e)s et moi-même.

Grâce à une recherche constante de maitrise des coûts d'exploitation de la collecte, nous parvenons à stabiliser le budget et par conséquent, le montant des participations acquittées par nos collectivités adhérentes, tout en améliorant la qualité du service ainsi qu'en développant des actions innovantes qui nous permettent d'atteindre l'excellence.

Egalement le SMECTOM met en place de nouvelles actions visant à éviter ou tout au moins réduire la production de déchets et donc limiter les coûts d'élimination de ces déchets. Ainsi, le programme local de prévention des déchets, établi en partenariat avec l'ADEME, offre des opportunités concrètes aux usagers désireux d'engager cette démarche. La création de la Recyclerie du Plateau est aussi une action à souligner puisque le succès remporté par cette opération dépasse les espérances. D'autres projets liés aux déchets verts et à la production d'énergie sont aussi à l'étude.

Ce plan d'actions nous permet de réduire les tonnages d'ordures ménagères produites ainsi que la diminution des taux de refus de la collecte sélective et ceci en accentuant la valorisation de matières recyclables.

Ces résultats encourageants attirent de nouvelles collectivités ce qui élargit le périmètre d'action du SMECTOM, je m'en félicite car cela nous permet d'être encore plus compétitif.

Je remercie nos agents, techniques et administratifs, pour leur implication et leur professionnalisme et je salue le travail accompli par les élu(e)s du Comité Syndical, notamment les vice-présidents, désormais responsables d'un pôle d'activités chacun.

Nous sommes bien en route vers une politique innovante de gestion des déchets où la valorisation énergétique ainsi que la valorisation matière seront bientôt des revenus qui nous permettront, à terme, de réduire pour une part nos contributions.

Bernard PLANO Président du SMECTOM

SOMMAIRE

BILAN DE L'ANNÉE 20174	
CHAPITRE 1 : GENERALITES8	
I – Le territoire du SMECTOM9	
I - 1. Historique	g
I – 2. Informations administratives	<u>C</u>
I – 3. Les adhérents au SMECTOM en 2017	10
II – Compétences exercées par le SMECTOM12	
III – Le fonctionnement du SMECTOM15	
CHAPITRE 2:17	
LES DECHETTERIES17	
I –Déchetterie de Capvern20	
II – Déchetterie de Trie sur Baïse21	
III – Déchetterie de Hèches22	
IV – Déchetterie de Grézian23	
V – Déchetterie de Galan24	
VI – Déchetterie de Nestier25	
VII - Déchetterie de Tournay26	
VIII – Total déchetteries SMECTOM27	
IX – Les textiles29	
CHAPITRE 3: LA COLLECTE30	
I – La collecte du verre31	
I - 1. Organisation de la collecte du verre	31
I - 2. Les contrats en cours	31
I - 3. Évolution des tonnages	31
I - 4. Évolution du prix de reprise du verre	33
I - 5. Évolution des recettes issues de la vente du verre	33
II – La collecte sélective34	
II - 1. Organisation de la collecte sélective	34
II - 2. Les contrats et marchés en cours	34
II - 3. Évolution des tonnages de Collecte Sélective sur l'ensemble du SMECTOM	34
II - 4. Rendement de la collecte sélective	37
II - 5. Taux de refus et refus de tri	38
II - 6. Les matériaux triés	39

III – La collecte des cartons39	
IV – La collecte des ordures ménagères40	
IV – 1. Les contrats de prestation de services en cours	40
IV- 2. Évolution des tonnages sur le département des Hautes-Pyrénées	40
IV - 3. Que contient notre poubelle d'ordures ménagères ?	41
IV - 4. Évolution des tonnages OM sur le territoire du SMECTOM	42
IV- 5. Évolution des rendements en OM	45
IV - 6. Evolution croisée des OM et des emballages depuis 2010	46
CHAPITRE 4: LA RECYCLERIE47	
CHAPITRE 5 : BILAN DES TONNAGES51	
CHAPITRE 6: BILAN FINANCIER53	
I –Les éléments financiers54	
I - 1. Section de Fonctionnement 2017 : dépenses =6 393 625€	54
I - 2. Section de Fonctionnement 2017 : recettes = 7 751 036 €	55
I - 3. Section d'investissement	56
II – Aides perçues des organismes agréés57	
CHAPITRE 7: RESSOURCES HUMAINES58	
I – Effectif au 31/12/201759	
II – Maladies	
III – Formations	
CHAPITRE 8 : COMMUNICATION64	
I-Animations sur le tri et la réduction des déchets65	
I-1. Visites du centre de tri	65
1-2. Interventions dans les écoles et collèges	65
1-3. Autres animations en direction du jeune public	66
1-4. Interventions auprès de publics relais et professionnels	66
1-5. Installation de composteurs collectifs en entreprise	68
1-6. Porte à porte	68
1-7. Tenus de stands lors d'événements	69
II - Suivi qualitatif et quantitatif69	
III - Réseaux sociaux et publications70	
CHAPITRE 9 : PREVENTION DES DECHETS71	
CHAPITRE 10 · PERSPECTIVES POUR 2018 75	



BILAN DE L'ANNÉE 2017



L'établissement du rapport annuel est un moment important. Cela permet de prendre du recul sur l'année écoulée afin d'en analyser les résultats, d'en comprendre les succès et les échecs pour agir en conséquence.

L'année 2017 fut riche avec, entre autres :

Adhésion de la Communauté de Communes de Tournay à la compétence collecte

Depuis le 31 décembre 2016, l'ex communauté de communes de Tournay a adhéré au SMECTOM pour sa compétence optionnelle, c'est-à-dire la collecte des déchets ménagers et la gestion de la déchetterie.

Fait marquant de l'année 2017 qui a engendré l'arrivée de :

- ✓ 1 gardien de déchetterie titulaire ;
- ✓ 1 gardien de déchetterie en CUI (Contrat Unique d'Insertion) dont le contrat s'est terminé en mars 2017.

Au niveau des biens immobiliers, la déchetterie de Tournay est venue agrandir le réseau des déchetteries du SMECTOM qui en gère désormais 7.

Le SMECTOM réalisant déjà la collecte des OM depuis le 01/04/2015 et la collecte des emballages depuis plusieurs années par le biais de marchés publics, cette adhésion n'a eu aucun impact sur l'organisation de la collecte.

Service collecte

- ♣ Mise à jour du règlement de collecte : ce dernier a reçu un avis favorable en Comité Technique et a été adopté à l'unanimité en comité syndical lors de sa séance du 7 novembre 2017.
- Le précédent règlement datait de 2012 et une mise à jour était nécessaire afin de tenir compte de l'évolution de la règlementation, de l'extension du territoire de compétence de notre syndicat ainsi que de l'évolution des consignes de tri.
- **♣** Commande d'un poly benne neuf pour la collecte des emballages et du verre pour un montant de 222 071€.
- ♣ A Tournay, Lannemezan, La Barthe de Neste, Pinas, Capvern et Trie sur Baïse : suppression des caissettes jaunes dans le but de respecter la recommandation R437 du 13 mai 2008 de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés sur la collecte des déchets ménagers et assimilés. Celle-ci préconise l'utilisation de bacs conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs (ce qui n'était pas le cas des caissettes), du fait des risques de piqûres ou blessures diverses, ou de troubles musculo-squelettiques.
- Fin du contrat de location/maintenance des bacs jaunes avec la société Plastic Omnium afin de reprendre cette activité en régie dans un but économique mais également de reclassement d'agents.

Service déchetteries

- ♣ Reprise de la gestion de la déchetterie de Tournay
- **↓** Travaux à la déchetterie de Grézian pour un montant de 100 000€ destinés à offrir des vestiaires et des bureaux adaptés pour les gardiens de la déchetterie et pour les agents de collecte. La réception des travaux a eu lieu en décembre 2017.
- Mise à jour du règlement des déchetteries. Comme pour celui de la collecte, il a reçu un avis favorable en Comité Technique et a été adopté à l'unanimité en comité syndical lors de sa séance du 10 octobre 2017. Le précédent règlement datait de 2012.

Service recyclerie

Le succès rencontré par cette initiative durant 2017, année test, a conduit à la poursuite de ce service ainsi qu'à son développement.

L'année 2017 en quelques chiffres :

- ♣ Presque 13 000 visiteurs au magasin avec 2 jours d'ouverture par semaine (mercredi et samedi);
- ♣ Près de 24 000 objets vendus, soit 24 tonnes environ ;
- **4** 34 200€ de recettes directes issues de la vente des objets et 4 300€ de recettes induites par le non enfouissement.

Afin de mener à bien ses missions, et dans le but d'étendre ce service sur les déchetteries de Saint Laurent et de Trie sur Baïse, il a été fait l'acquisition de :

- 2 conteneurs maritimes : 4 320 € TTC
- Un fourgon avec hayon (reste à réaliser 2017) : 18 600 €

Service des moyens généraux

Ce service permet, d'effectuer de nombreux travaux en régie et donc de réaliser des économies substantielles en évitant de faire appel à des artisans ou à des entreprises extérieures.

Parmi les travaux effectués en 2017 on peut citer par exemple :

- la réparation de bennes ;
- **♣** la fabrication de panneaux pour la signalétique ;
- ♣ la mise en sécurité du local de vente de la recyclerie ;

Service animation/communication/tri et prévention

Ce service est essentiel pour améliorer la qualité du tri et œuvrer pour produire moins de déchets et cela grâce au travail de sensibilisation des ambassadeurs du tri auprès de tous les publics.

Pour cela de nombreuses actions ont été menées:

- Visites guidées du centre de tri destinées à tous publics (jeunes et adultes);
- ♣ Interventions dans les écoles et les collèges dans le cadre de projets pédagogiques : 543 scolaires et 233 collégiens sensibilisés en 2017 ;
- Interventions au sein d'associations sportives ou de loisirs ;
- ♣ Interventions auprès de professionnels ou de publics relais ;
- ♣ Installation de composteurs collectifs ;
- ♣ Suivi et relance de composteurs déjà en place
- ♣ Interventions en porte à porte, auprès des usagers, dans les secteurs où des problèmes de tri sont signalés ;
- ♣ Tenues de stands lors de divers événements (657 personnes ont été sensibilisées à ces occasions) ;
- Suivi qualitatif et quantitatif des collectes sélectives ;
- ♣ Mise à jour du site internet et de la page Facebook du SMECTOM
- ♣ Elaboration du journal du SMECTOM ;
- L'acquisition d'un broyeur mobile à déchets verts permettant de transformer des branchages en ressource pour pailler le sol ou pour équilibrer le contenu du composteur : 22 740 € ;
- Le prêt de verres réutilisables auprès d'associations et de collectivités ;
- -

Notons également la poursuite du PLP (Programme Local de Prévention) qui a démarré en 2014 et qui doit s'achever fin 2018. Ce programme est mis en œuvre grâce au soutien de l'ADEME et Emmanuelle Urvoy Gervais, la chargée de mission. Il vise à réduire de 7% la production d'ordures ménagères en 5 ans. La première année a été consacrée au diagnostic du territoire collecte du SMECTOM, afin de déterminer les leviers et les actions les plus pertinents à mettre en place ; les 4 années suivantes doivent permettre d'atteindre l'objectif de moins 5 kg de déchets produits par habitant et par an.

Gestion des ressources humaines

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, l'année 2017 a été marquée par :

- La mise à jour de l'organigramme et des fiches de poste de chaque agent :
- La poursuite du dialogue social grâce au Comité Technique et au CHSCT;
- La poursuite de la professionnalisation des agents grâce au plan de formation;
- La mise en œuvre d'une politique sociale et solidaire pour nos agents touchés par la maladie et le handicap.

Hygiène et sécurité

- Amélioration des conditions de travail, et notamment la sécurité grâce au travail du CHSCT;
- Mise à jour du Document Unique qui devrait être finalisé en tout début d'année 2018.

Marchés publics passés en 2017

1) Acquisition et livraison de bennes pour les déchetteries du SMECTOM.

Titulaire du marché : Entreprise LAVIGNE Montant global du marché : 25 976 €HT

2) Acquisition d'un polybenne avec bras de levage et grue auxiliaire

Lot 1 : Fourniture d'un châssis porteur équipé d'une cabine

Titulaire: NTP- NUENO TRUCKS PYRENEES

Montant : 99 929 €HT

Lot 2 : Fourniture d'un bras de levage et d'une grue auxiliaire. Infructueux

3) Fourniture d'un bras de levage et d'une grue auxiliaire (suite à l'infructuosité du lot 2 du marché précédent)

Titulaire: AQUITAINE CARROSSERIE INDUSTRIE

Montant: 85 130 €HT



CHAPITRE 1: GENERALITES



I - Le territoire du SMECTOM

I - 1. Historique

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMECTOM) du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux est chargé de la collecte et du traitement des déchets depuis 2002, à la suite du SIVOM créé en 1978. La collecte du verre se fait depuis les années 1980 et la collecte sélective a été mise en place en 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le SMECTOM se charge uniquement de la collecte des déchets ménagers et de la gestion des déchetteries. En effet, le traitement des déchets a été délégué au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ménagers et assimilés des Hautes-Pyrénées (SMTD 65).

I-2. Informations administratives

Raison sociale : SMECTOM du plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux

N° SIRET: 200 041 234 00010 Type de structure: Syndicat mixte Date de création: 30/10/1978

Adresse: N° 3000 - RD 938 - 65130 CAPVERN

Coordonnées:

a: 05 62 98 44 69 Fax: 05 62 98 99 58

Courriel: smectomlannemezan@orange.fr Site: www.smectom-lannemezan.com

Président : Bernard PLANO

Directrice: Stéphanie VIELCAZALS

Responsable d'exploitation & du service collecte : Pascal SOLE Responsable des services administratifs & DRH : Céline DONZAC

Responsable des services déchetteries & communication : Emmanuelle GERVAIS-URVOY

Responsable recyclerie : Jacqueline ALFONZO Responsable des moyens généraux : Éric LESTRADE

Responsable atelier : Jérôme LACAZE Comptable : Maria LAHAILLE

Standard, accueil et comptabilité : Marie-José DOUCE

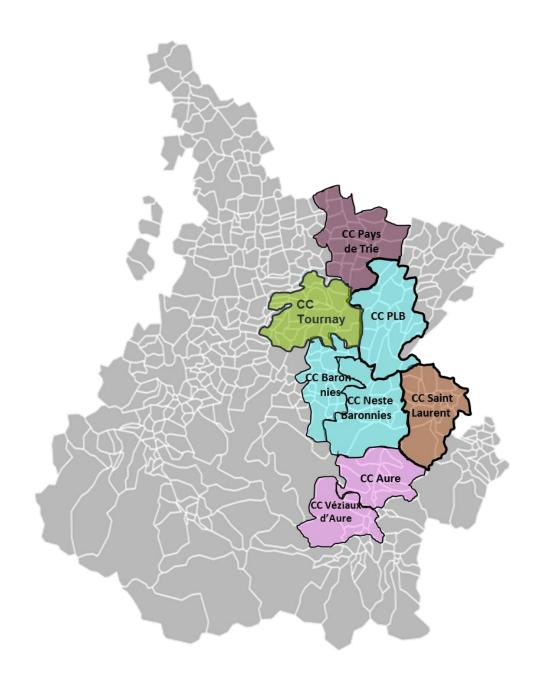
Ambassadeurs du tri et de la prévention : Lilian BAUP et David PAROIX

Secrétariat : Brigitte MAUPOME

I – 3. Les adhérents au SMECTOM en 2017

Pour la **collecte**, le périmètre de compétence du SMECTOM s'étend sur 140 communes, soit 40 433 habitants (population DGF), principalement en zone rurale et pavillonnaire.

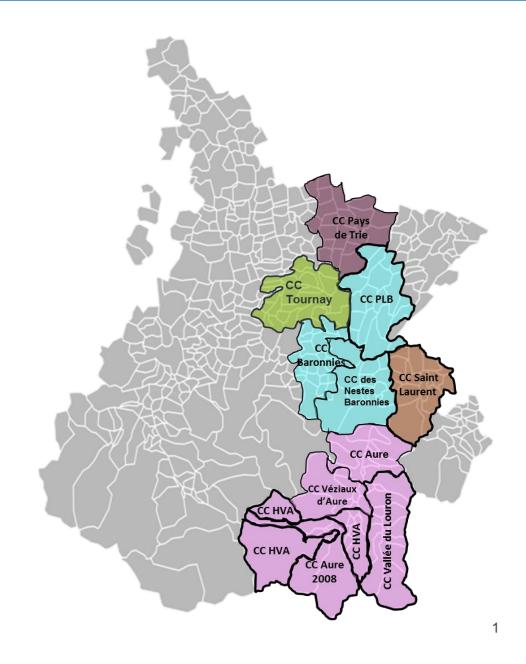
Collectivités adhérentes à la collecte	Population DGF 2017	Nombre de communes
CC Plateau de Lannemezan	19 765	55
CC du Pays de Trie et du Magnoac	3 841	22
CC Neste Barousse	5 050	18
CC des Coteaux du Val d'Arros	6 650	26
CC Aure Louron	5 127	19
TOTAL	40 433	140



Pour ce qui est du **traitement**, le SMTD65 intervient sur 171 communes, soit 53 640 habitants (population DGF), principalement en zone rurale et pavillonnaire.

Les communes et les EPCI adhérents, par le biais du SMECTOM, au traitement sont :

Collectivités adhérentes au traitement	Population DGF 2017	Nombre de communes
CC Plateau de Lannemezan	19 675	55
CC du Pays de Trie et du Magnoac	3 833	22
CC Neste Barousse	5 053	18
CC des Coteaux du Val d'Arros	6 641	26
CC Aure Louron	18 393	47
TOTAL	53 640	168



II – Compétences exercées par le SMECTOM

◆La collecte des déchets ménagers◆

Les ordures ménagères

La collecte traditionnelle des déchets ménagers et assimilés, se fait en porte à porte ou en bacs de regroupement. Les fréquences varient :

- 2 fois par semaine pour Lannemezan
- 3 fois par semaine à Capvern les Bains (en saison : d'avril à octobre) et 1 fois le reste de l'année
- 1 fois par semaine pour toutes les autres zones





5 équipes composées de 2 ou 3 agents sont chargées de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les collectes sélectives

- Pour les **emballages ménagers recyclables** (hors verre), la collecte se déroule en mélange, en porte à porte, en bacs de regroupement ou en points d'apports volontaires.
 - En porte à porte : Lannemezan, Pinas, La Barthe de Neste, Capvern, Avezac-Prat, Trie sur Baïse et Tournay
 - En bacs de regroupement ou en points d'apport volontaire : sur toutes les autres zones

La fréquence varie de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours.







Ce sont les mêmes équipes qui collectent les OM et les emballages. Celles-ci, consacrent 1 à 2 journées de travail par semaine à la collecte des emballages dans leur circuit.

Les colonnes situées dans les zones de points d'apport volontaire sont collectées par un seul agent à l'aide d'un poly benne équipé d'une grue de manutention.

• Pour le **verre**, sur l'ensemble des zones du SMECTOM, la collecte a lieu en points d'apports volontaires, grâce aux colonnes récup'verre.



La collecte du verre est assurée par un seul agent, équipé d'un polybenne avec grue de manutention.

• Pour les **cartons des commerçants,** la collecte est hebdomadaire. Elle a lieu juste avant ou juste après la collecte sélective et est réalisée par la même équipe. Ces cartons sont stockés dans des conteneurs à couvercle bleu mis gratuitement à disposition des commerçants, puis sont déchargés au centre de tri de Capvern pour y être directement mis en balles et expédiés vers les usines de recyclage.

Sont concernés par la collecte des cartons :

- ✓ Ancizan
- ✓ Arreau
- ✓ Beyrède-Jumet
- ✓ Guchen
- ✓ Lannemezan
- ✓ Sarrancolin



La collecte en déchetteries

Le SMECTOM a développé un réseau de 7 déchetteries dont il assure la gestion :

- La déchetterie de Capvern
- La déchetterie de Trie sur Baïse
- La déchetterie de Hèches (depuis le 01/05/2009)
- La déchetterie de Galan (depuis le 01/11/2013)
- La déchetterie de Grézian (depuis le 01/01/2014)
- La déchetterie de Nestier (depuis le 01/01/2015)
- La déchetterie de Tournay (depuis le 31/12/2016)

♦Le traitement des déchets

Les ordures ménagères résiduelles

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le SMECTOM n'assure plus le traitement des déchets. Cette mission a été déléguée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ménagers et assimilés des Hautes-Pyrénées (SMTD 65).

Jusqu'au 1er février 2010, les ordures ménagères étaient traitées au centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de Capvern. Ensuite, jusqu'au 31 décembre 2013, les ordures ménagères ont été emmenées au CSDU de Liéoux (près de St Gaudens) via le quai de transfert de Capvern.

Suite à la fermeture du site d'enfouissement de Bénac le 31/12/2015, les ordures ménagères sont externalisées en attendant de trouver une solution de traitement pérenne et locale en accord avec la LTECV (Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte).

Une partie des ordures ménagères de notre territoire est enfouie (63,4%) et l'autre partie est incinérée (36,6%).

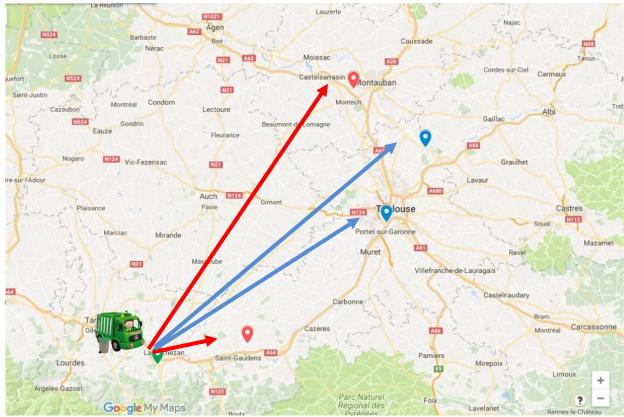
Les sites d'enfouissement (en rouge sur la carte) sont :

- o DRIMM 3525 Route de Lavilledieu, 82700 Montech *Capvern /Montech : 368 kms A/R*
- O LIEOUX site de Pihourc situé à Liéoux (31) Capvern/Lieoux : 92,8 kms A/R

Les sites d'incinération (en bleu sur la carte) sont :

- ECONOTRE Route de Montauban, 31660 Bessières
 Capvern /Bessières : 332 kms A/R
- o SETMI 10 Chemin de Perpignan, 31100 Toulouse *Capvern/Toulouse : 242 kms A/R*

Cette externalisation des OM du département entraine environ 1 million de kilomètres supplémentaires par an.



Carte des différents sites de traitement des ordures ménagères résiduelles

Les emballages

Les emballages, pour leur part, sont vidés au centre de tri de Capvern pour y être triés par catégorie puis envoyés vers les usines de recyclage dédiées.



Extérieur du Centre de tri de Capvern



Chaîne de tri

III - Le fonctionnement du SMECTOM



Pré-collecte

Le marché de « location et maintenance de bacs roulants destinés à la collecte des déchets ménagers » liant le SMECTOM à la société **PLASTIC OMNIUM** a pris fin le 31/12/2017.

Au cours de l'année 2017 le SMECTOM s'est donc engagé dans une démarche de réflexion afin d'étudier les alternatives possibles pour la gestion et la maintenance des bacs.

2 possibilités :

- Lancement d'un nouveau marché de prestation de service ;
- Reprise en régie de ce service.

Pour des questions d'optimisation des coûts et de reclassement du personnel, le comité syndical a choisi la dernière option à savoir la création d'un nouveau service de pré-collecte créé à compter du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour fonction la livraison, la maintenance et le nettoyage des bacs et colonnes.

Transport du verre

Le transport des bennes de verre jusqu'à la verrerie ouvrière d'Albi est réalisée par la **Société Michel Vignes** de Laran.

Enlèvement et vidage des bennes de la déchetterie de Trie sur Baïse et Galan

Cette prestation est réalisée par la société Michel Vignes.

Le traitement

Le traitement des déchets ménagers (OM, emballages & papiers) ainsi que les encombrants et les déchets verts des déchetteries est confié au **SMTD 65**. Les autres types de déchets, issus des déchetteries, sont traités par des prestataires privés.

◆<u>Services exercés en gestion directe (régie)</u>◆

La collecte

L'ensemble des collectes est réalisé en régie :

- ✓ Collecte des ordures ménagères ;
- ✓ Collecte des papiers et emballages ;
- ✓ Collecte du verre ;
- ✓ Collecte des cartons.

Les déchetteries

Les 7 déchetteries (Capvern, Trie sur Baïse, Hèches, Galan, Grézian, Nestier et Tournay) sont gérées directement par le SMECTOM.

La recyclerie

Si la majeure partie des syndicats de collecte a fait le choix de donner à leur recyclerie un caractère associatif, le SMECTOM, pour sa part, a fait le choix d'une gestion en régie.

Cette volonté de la Direction du SMECTOM a été motivée par 3 thématiques :

- ✓ Aspect social : favoriser l'emploi et offrir à la vente des objets du quotidien à bas coûts
- ✓ Aspect écologique : favoriser le réemploi et les circuits-courts, diminuer les quantités de déchets à enfouir et mettre en œuvre les directives de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

- (LTECV), promulguée le 18 août 2015, fixant la diminution des quantités de déchets non dangereux, non inertes, admis en installation de stockage en 2010 à -30% en 2020 et à -50% en 2025.
- ✓ Aspect économique : diminuer les coûts liés à l'enfouissement de ces déchets et obtenir des recettes issues de la vente des objets

La communication sur le tri et la prévention des déchets

Depuis la mise en place de la collecte sélective des emballages, l'action des ambassadeurs du tri porte sur la sensibilisation orale et écrite grâce à :

- o Interventions scolaires & périscolaires & associations
- O Visites du centre de tri
- Stands lors d'événements
- O Réalisation du Journal du SMECTOM, articles dans les bulletins communaux ou intercommunaux, articles de presse...
- o Interventions radios
- o Compte Facebook et site internet du SMECTOM

Et la mise en œuvre d'actions concrètes chez les citoyens :

- Mise à disposition de composteurs, accompagnement et suivi
- o Prêt de verres réutilisables
- Autocollants Stop-Pub

L'atelier

- Entretien et réparation des véhicules (camions, voitures, utilitaires, chariots élévateurs...)
- o Entretien des équipements du garage
- Gestion de l'utilisation des véhicules
- Organisation des contrôles techniques et règlementaires des véhicules

Les moyens généraux

- o Travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments, des bennes, du matériel
- o Entretien des espaces verts
- o Lavage et maintenance des bacs et des colonnes



CHAPITRE 2: LES DECHETTERIES



Les particuliers déposent leurs déchets gratuitement en déchetterie ; les coûts de fonctionnement sont financés par la TEOM (Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères). Les professionnels installés sur le territoire ne sont pas admis dans les déchetteries du SMECTOM, sauf à Trie sur Baïse où une tolérance est accordée du fait de l'éloignement de la déchetterie d'entreprise de Lannemezan (PSI).

Jours et horaires d'ouverture des déchetteries du SMECTOM :

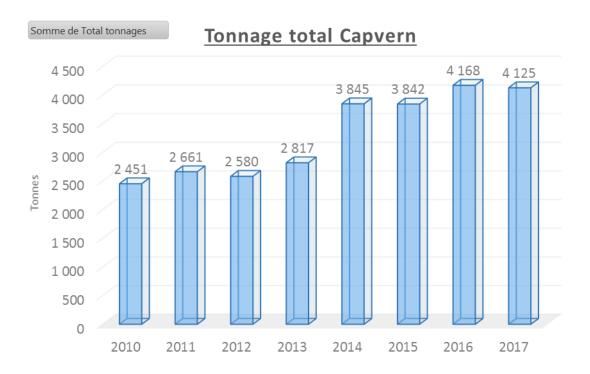
Liste des déchetteries	Jours d'ouverture au public Acc profession		Nombre de bennes
Capvern	Lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h Samedi : 9h-18h (non stop)	Non	9
Trie sur Baïse	Mardi, jeudi, samedi : 9h-12h / 14h-18h Mercredi et vendredi : 14h-18h	Toléré	7
Hèches	Mardi, Mercredi : 9h-12h /14h-18h Jeudi après-midi : 14h-18h Samedi : 9h-12h /14h-18h	Non	7
Galan	Lundi, jeudi, samedi : 9h-12h / 14h-18h Mardi : 14h-18h Vendredi : 14h-18h du 15/04 au 15/10	Non	8
Grézian	Lundi au samedi : 8h-12h / 13h30- 16h30	Non	6
Nestier	Mardi au samedi : 9h-12h / 14h-18h	Non	7
Tournay	Mardi au samedi : 9h-12h / 14h-18h	Non	

Déchets acceptés:

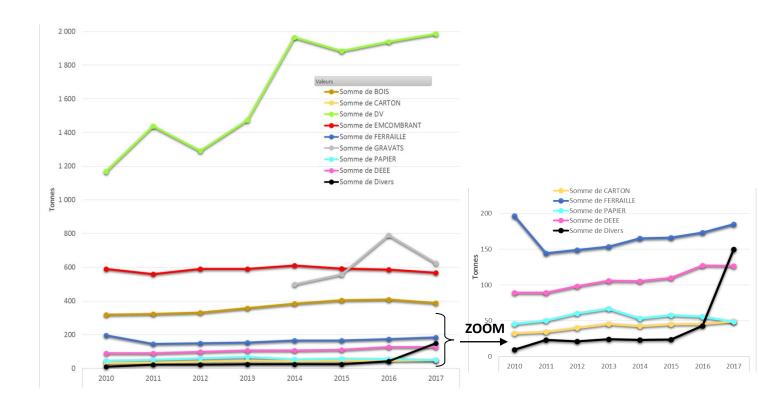
	LIEUX D'EXPEDITION	DESTINATION
Verre	VOA - Verrerie D'Albi	Refonte pour fabriquer de nouveaux emballages en verre
Vêtements	Le relais 32 (Marciac)	Réutilisation, fabrication de chiffons, fabrication d'isolant, exportation, valorisation énergétique.
DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	DASTRI (Eco organisme)	Incinération pour éviter tout risque de pollution
Bois	PSI (Lannemezan)	Broyage du bois pour la fabrication de nouveaux objets (tables de ping-pong, étagères,)
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Eco DDS (Eco organisme), PSI (Lannemezan) ou CHIMIREC (Tartas)	Élimination sécurisée de chaque type de produit.
Déchets verts	SMTD65(Capvern)	Fabrication de compost
Papier	SUEZ RVPYRENEES (Juillan)	Fabrication de papier, papier cadeau, essuie-tout,
Carton brun (1.05)	SAICANATUR (St Girons) pour toutes les déchetteries sauf Galan et Trie sur Baïse SUEZ RVPYRENEES (Juillan) pour les déchetteries de Galan et Trie sur Baïse	Carton d'emballages
Huiles alimentaires	OLEOVIA(Dunkerque)	Recyclage en produits cosmétiques ou bio-carburant
Huiles de vidanges	PSI(Lannemezan)ou CHIMIREC (Tartas)	Recyclage comme combustible pour alimenter les fours d'usines
Tout venant, encombrants	SMTD65 (CSDU de Capvern)	Enfouissement
Gravats et inertes	Sur sites ou PSI (Lannemezan)	Remblais de voierie
Ferraille	Comminges Métaux Services (Montréjeau), Bigorre Métaux Service (Angos) ou AFM Recyclage (Bordères sur l'Echez)	Démontage, tri et refonte pour la fabrication de nouveaux objets.
Batteries	Comminges métaux services(Montréjeau) Ou AFM Recyclage (Bordères sur l'Echez)	Tri des divers matériaux et liquides pour élimination ou valorisation.
Piles	COREPILE(Paris)	Démontage en usines et valorisation des divers matériaux (Plomb, Cadmium, Zinc, Manganèse, Acier)
Ampoules, néons	RECYLUM(Eco organisme)	Démantèlement et dépollution
DEEE (Déchets EquipementsElectr. &Electroniques)	ECO SYSTEMES(Eco organisme)	Démontage et tri des différents matériaux pour recyclage ou élimination
Capsules Nespresso	SCOP Encre 31 (31120 Portet sur Garonne)	La partie en aluminium est récupérée pour fabriquer à nouveau de l'aluminium et le marc de café est composté
Déchets d'Equipements d'Ameublement (DEA)	Eco Mobilier (Eco organisme)	Tri des divers composants pour la fabrication de panneaux de particules, de panneaux isolants, de tatamis, de tuyaux,

Repreneurs en vue du traitement, de la valorisation ou de l'élimination des déchets

I – Déchetterie de Capvern

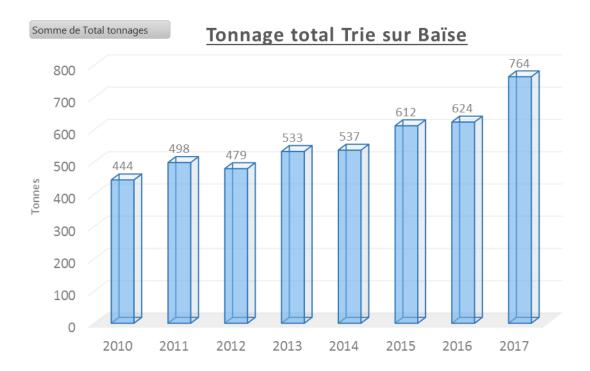


En 2017, une diminution des tonnages de 1% est à noter (soit 43 tonnes de moins par rapport à 2016).

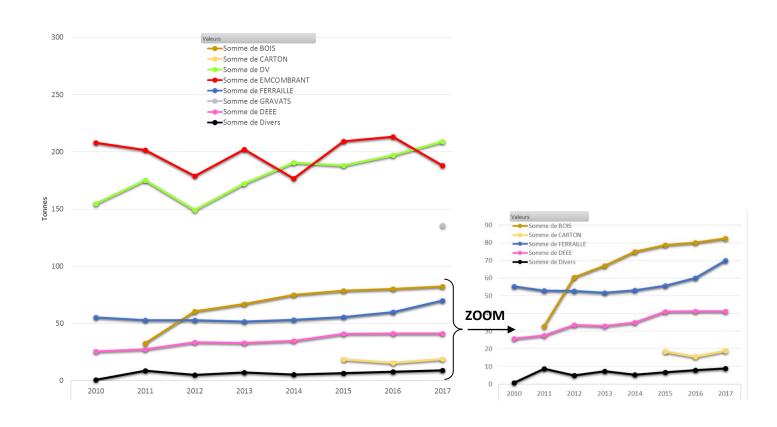


Cette diminution des tonnages est à attribuer essentiellement au bois, aux encombrant ainsi qu'aux gravats.

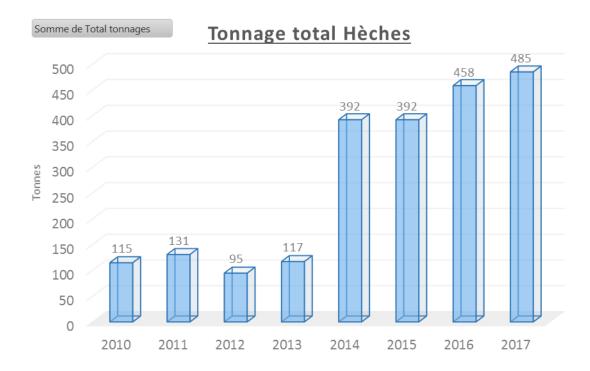
II – Déchetterie de Trie sur Baïse



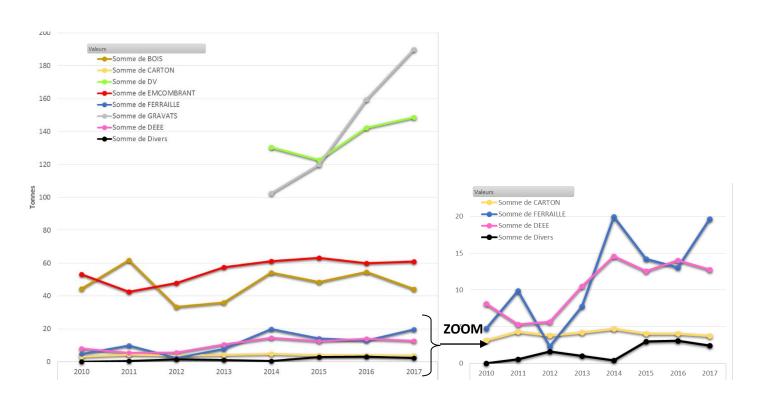
En 2017, il est à noter une augmentation des tonnages de 22,5% soit 140 tonnes de plus par rapport à 2016. Ces 140 tonnes supplémentaires proviennent des gravats qui jusqu'en 2017 n'étaient pas pesés et donc pas pris en compte.



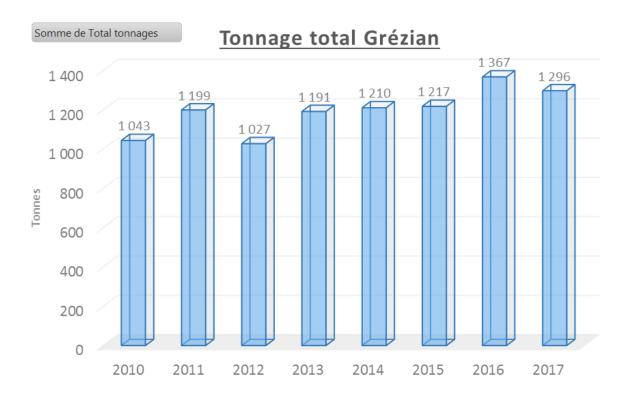
III – Déchetterie de Hèches



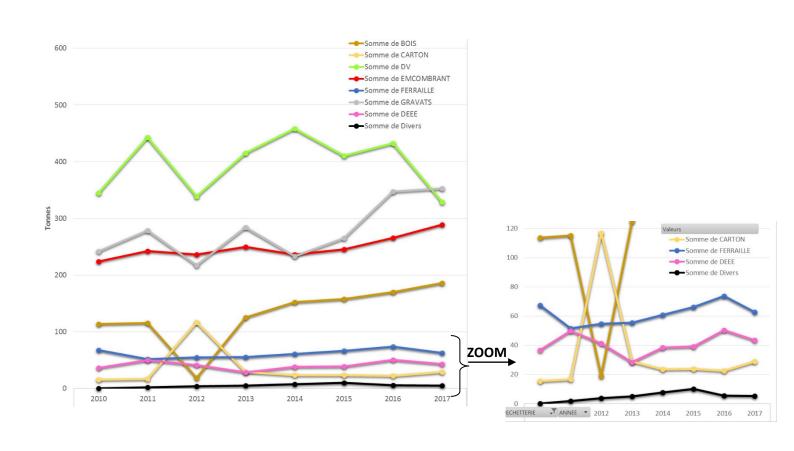
En 2017, il est à noter une augmentation des tonnages de 5,8% soit 26 tonnes de plus par rapport à 2016. Cette hausse est à attribuer essentiellement aux gravats.



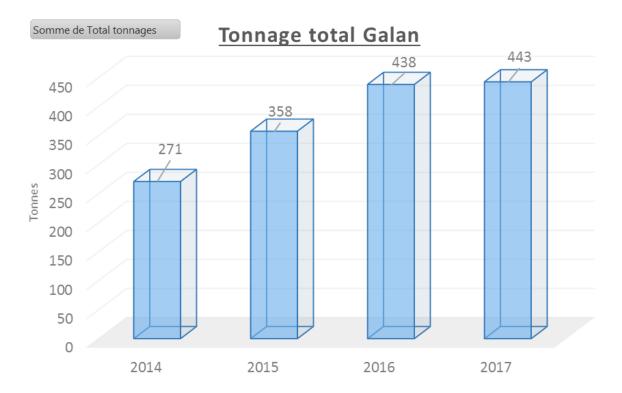
IV – Déchetterie de Grézian



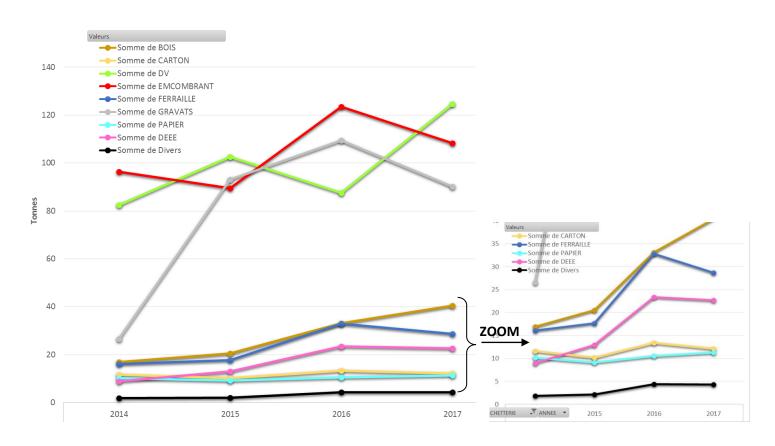
En 2017, il est à noter une diminution des tonnages de 5,2% soit 70 tonnes de moins par rapport à 2016. Cette diminution est à attribuer essentiellement aux déchets verts.



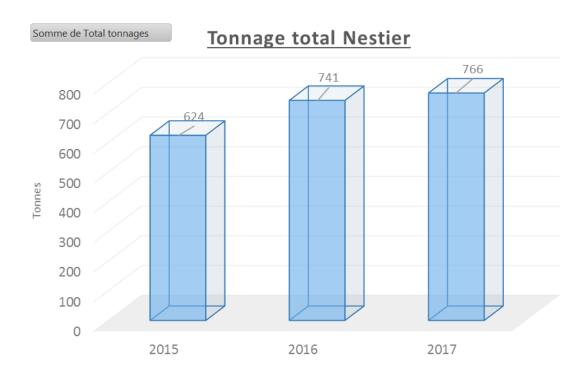
V – Déchetterie de Galan



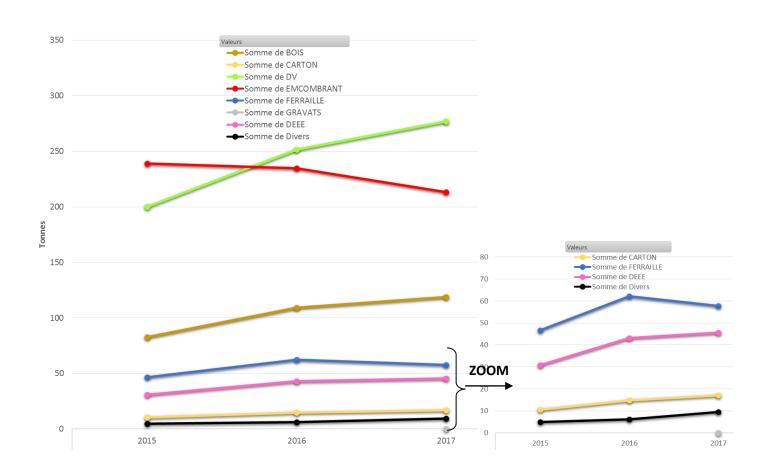
En 2017, il est à noter une relative stabilisation des tonnages (seulement +1%) où l'augmentation des apports en déchets verts et en bois est compensée par la diminution des apports en encombrants et gravats.



VI – Déchetterie de Nestier



Il est à noter une augmentation importante des tonnages en 2016 de + 19% (soit 118 tonnes supplémentaires par rapport à 2015) sur l'ensemble des déchets.

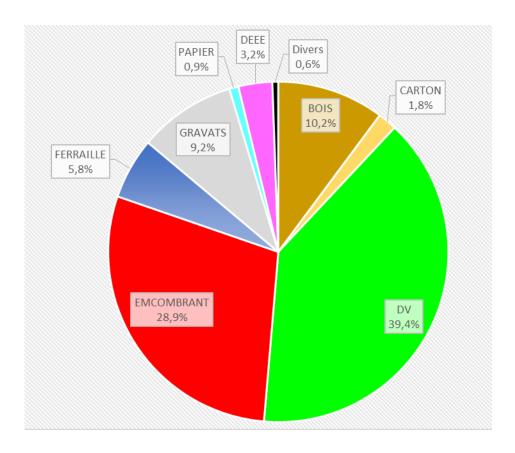


VII - Déchetterie de Tournay



Le SMECTOM ayant récupéré la gestion de la déchetterie de Tournay le 31/12/2016, nous n'avons aucun recul permettant l'analyse de l'évolution des tonnages.

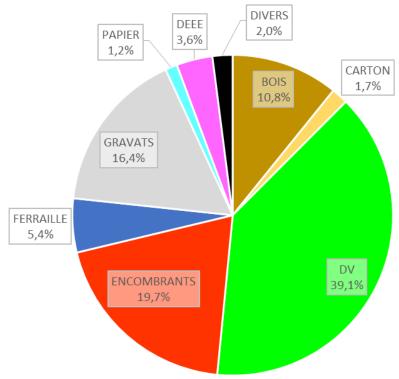
Toutefois, le graphique ci-dessous apporte des renseignements quant aux types de déchets les plus apportés sur ce site ; il s'agit, dans l'ordre décroissant des : déchets verts, encombrants, bois, gravats et ferrailles. Les autres produits apportés étant largement minoritaires.



VIII – Total déchetteries SMECTOM

Les déchets verts représentent la part la plus importante des déchets apportés en déchetteries (39,1%). Afin de diminuer ces tonnages, il faut stimuler une gestion alternative de ces déchets en les valorisant directement dans le jardin (compostage) mais également par des procédés de traitement innovants (méthanisation, fabrication de biocombustibles ...).

Les encombrants arrivent en seconde position des déchets les plus apportés (19,7%). Toutefois, il convient de remarquer que la création de la recyclerie et la mise en place de la benne éco-mobilier ont permis de stabiliser ces tonnages.

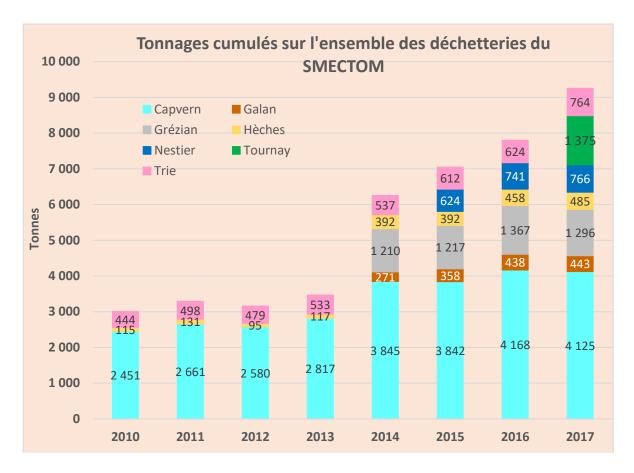


Sur l'ensemble des déchetteries, les déchets verts représentent les tonnages les plus importants, viennent ensuite les encombrants.

Une étude de caractérisation des encombrants de déchetterie, lancée par le SMTD65 en 2017, a montré que les encombrants étaient composés de plusieurs catégories de déchets pouvant être éliminés autrement que par l'enfouissement:

- Le réemploi (en particulier du textile) : 17,9%
- La valorisation matière (en particulier cartons et bois de catégorie B) : 10,9%
- La valorisation énergétique (plastique sans PVC) : 24,2%
- De matériaux inertes (gravats, plâtre, verre, ...): 4,5%
- Matériaux et matières contaminants & dangereux (médicaments, peintures, produits chimiques, ...): 0,4%
- Matériaux et matières non valorisables (plastique avec PVC,): 1,1%
- D'objets divers (matelas, canapés, fauteuils,): 10,7%
- Fines: 30.4%

Cette étude montre qu'une grande partie des encombrants pourraient être évités, réutilisés ou valorisés ce qui permettrait de faire des économies d'échelle.



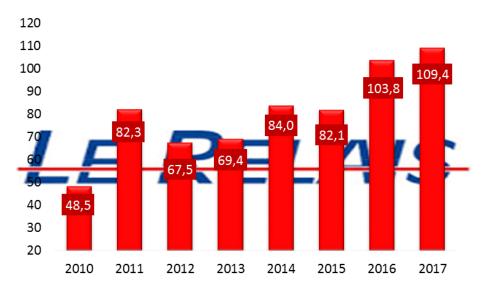
En 2017, il y a eu 1 457 tonnes de déchets supplémentaires apportés dans les déchetteries du SMECTOM (soit + 18,7%). 94 % de ces tonnages supplémentaires sont dus à l'arrivée de la déchetterie de Tournay.



La déchetterie de Hèches possède le rendement le plus élevée qui s'explique par l'apport des gravats. En effet, le rendement en gravats est le double (voire le triple) de celui des autres déchetteries.

Le plus faible rendement est celui de la déchetterie de Nestier qui s'explique par le fait que, contrairement aux autres déchetteries, les gravats ne sont pas pesées car stockés sur place.

IX – Les textiles



Tonnages collectés sur l'ensemble des points d'apport volontaire du territoire du SMECTOM

Depuis 2010, le SMECTOM a conclu une convention avec **LE RELAIS 32** pour la collecte des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC).

Au total, 24 bornes ont été disposées sur le territoire du SMECTOM :

- ✓ 4 bornes à Capvern (dont 3 à la déchetterie)
- ✓ 1 à Asque (Mairie)
- ✓ 1 à Batsère (Mairie)
- ✓ 2 à Galan (dont 1 à la déchetterie)
- ✓ 1 à Hèches (déchetterie)
- ✓ 1 à La Barthe de Neste (salle des fêtes)
- √ 9 à Lannemezan (maison de retraite×2, rue des moulins, salle des fêtes, Madrigal, Hôpital, Défimode, Gamm Vert, résidence les Bans)
- ✓ 2 à Trie sur Baïse (déchetterie et halle aux porcs)
- ✓ 1 à Grézian (déchetterie)
- ✓ 1 à Sarrancolin
- ✓ 1 à Tournay.

Ces bornes sont collectées toutes les semaines par Le Relais 32.

Les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures collectés sont ensuite valorisés, soit par la revente directe (64%), soit par le recyclage en isolants, chiffons...(29%), soit par l'incinération pour les déchets ultimes (7%).



CHAPITRE 3: LA COLLECTE



I – La collecte du verre

I - 1. Organisation de la collecte du verre

Le SMECTOM assure, <u>pour ses adhérents à la collecte</u>, un service de collecte du verre en tirant ses recettes uniquement de la vente du verre. Pour les non adhérents, le SMECTOM agit en prestataire de service ; les tarifs de ces prestations sont fixés par conventions ou marchés.

Le SMECTOM agit en tant que prestataire de service pour :

- ✓ La Communauté de Communes Aure 2008 ;
- ✓ La Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Aure ;
- ✓ La Communauté de Communes de la Vallée du Louron ;
- ✓ La Communauté de Communes des coteaux du Val d'Arros (ex 3CP).

I - 2. Les contrats en cours

Com Com	Pôles	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée / Echéance	Recettes 2016
	CC Aure 2008	Collecte et transport du verre	Contrat de prestation de service	5 ans / 30 juin 2017	5 945,84 €
CC Aure Louron	CC de la Haute Vallée d'Aure	Collecte et transport du verre	Contrat de prestation de service	5 ans / 30 juin 2017	2 926,15 €
	CC de la Vallée du Louron	Collecte et transport du verre	Contrat de prestation de service	4 ans / 31 décembre 2018	3 987,60 €
CC Coteaux du Val d'Arris	3СР	Collecte et transport du verre	Contrat de prestation de service	2 ans / 31 décembre 2019	3 040,00 €

TOTAL RECETTES 2017 PRESTATION DE SERVICE COLLECTE VERRE : 15 899,59 €

I - 3. Évolution des tonnages

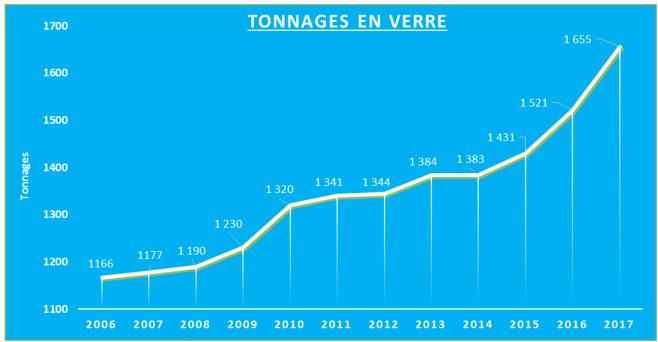
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages verre	1 320	1 341	1 344	1 384	1 383	1431	1 521	1655
Population DGF**	50 433	50 867	51 591	52 116	52 669	53 222	53 595	53 640
Rendement (kg/hab/an)	26,2	26,4	26,0	26,6	26,3	26,9	28,4	30,8

Evolution du rendement de la collecte du verre sur le territoire du SMECTOM

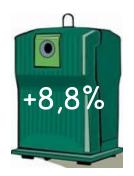
Le SMTD65, pour le calcul de ses rendements, utilise la population municipale sans compte double autrement dit sans tenir compte de la population saisonnière qui est loin d'être négligeable dans les vallées (env. 10 000 saisonniers/an). En utilisant cette population, le rendement en verre calculé par le SMTD est donc majoré par rapport à la réalité.

Performance nationale : 19 kg/hab/an Performance régionale : 28 kg/hab

Performance SMECTOM: 30,8 kg/hab/an (avec la population DGF)



Évolution de la collecte du verre entre 2006 et 2017



Verre collecté sur l'ensemble du territoire du SMECTOM

Cette année encore, une nette augmentation des tonnages en verre est constatée: + 8,8%. La moitié de cette augmentation s'explique par la collecte du verre sur 11 nouvelles communes appartenant au canton de Pouyastruc ; l'autre moitié étant due à un meilleur tri du verre sur le territoire même du SMECTOM.

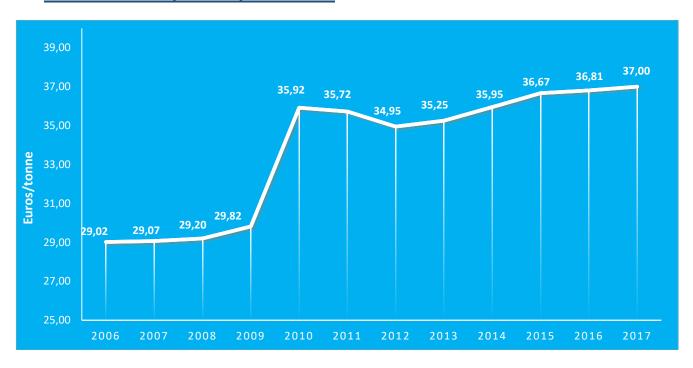
Le rendement relatif à la collecte du verre sur l'ensemble du SMECTOM, comme sur l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées, est **supérieur à la moyenne nationale**.

Pour améliorer encore ce résultat, le SMECTOM a :

- ✓ équipé chaque commune d'au moins une colonne à verre ;
- ✓ rajouté des colonnes à proximité des nouveaux lotissements ;
- ✓ assuré le remplacement des colonnes les plus anciennes afin de faciliter et de rendre attractif le geste du tri du verre
- ✓ ajouté une nouvelle colonne à Aventignan (Nestploria).
- ✓ Remplacé 8 anciennes colonnes par des nouvelles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

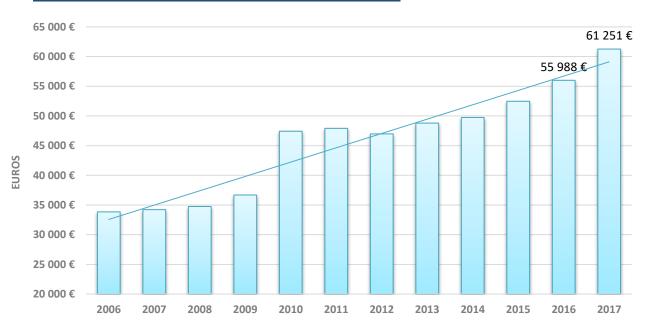
Le verre se recycle à l'infini et sa réutilisation permet d'économiser des matières premières (sable) et de l'énergie.

I - 4. Évolution du prix de reprise du verre



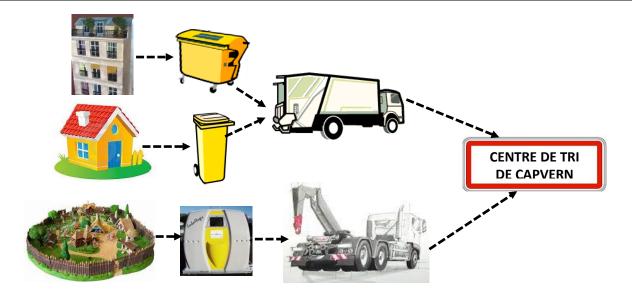
En 2017, le prix de reprise du verre a subi une très faible augmentation de 0,5%.

I - 5. Évolution des recettes issues de la vente du verre



En 2017, les recettes issues de la vente du verre ont augmenté de 9,4% en raison d'une sensible augmentation du prix de reprise du verre mais surtout d'une augmentation des tonnages collectés.

II – La collecte sélective



II - 1. Organisation de la collecte sélective

Le SMECTOM assure, <u>pour ses adhérents à la collecte</u>, un service de collecte d'emballages et de papiers. Pour les non adhérents, le SMECTOM agit en tant que prestataire de service ; les tarifs de ces prestations sont fixés par conventions ou marchés.

Le SMECTOM agit en tant que prestataire de services pour :

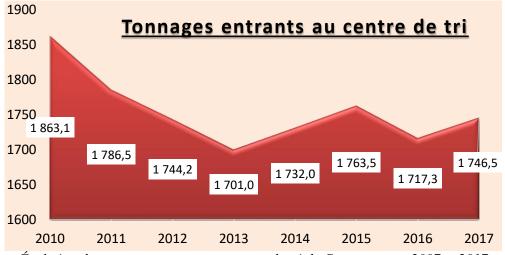
✓ Les Hôpitaux de Lannemezan

II - 2. Les contrats et marchés en cours

	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée / Échéance	Recettes 2017
Hôpitaux de Lannemezan	Collecte, transport et traitement des emballages ménagers	Marché Public	Renouvelable tous les ans par tacite reconduction	3 394,68 €

TOTAL RECETTES 2016 : 3 394.68 €

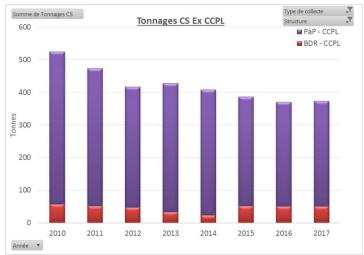
II - 3. Évolution des tonnages de Collecte Sélective sur l'ensemble du SMECTOM

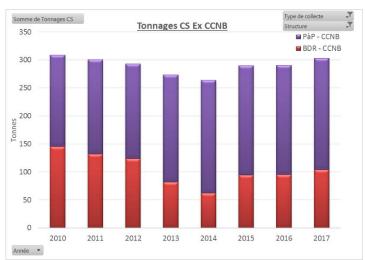


Évolution des tonnages entrants au centre de tri de Capvern entre 2007 et 2017

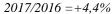


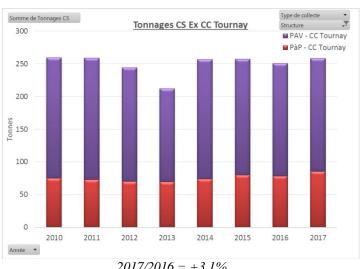
+1,7% de tonnages entrants au centre de tri





2017/2016 = +1,0%

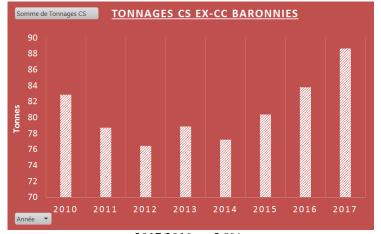






2017/2016 = +3,1%

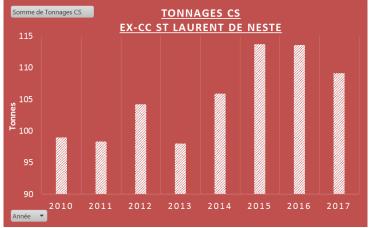
2017/2016 =-2,1%

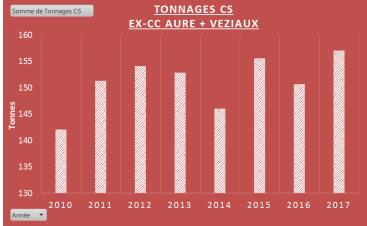




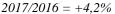
2017/2016 = +5.8%

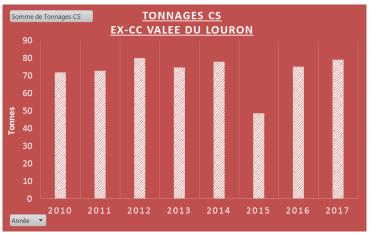
2017/2016 =-12,7%

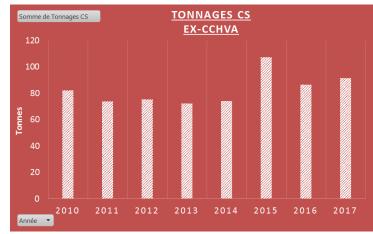




2017/2016 = -3,9%







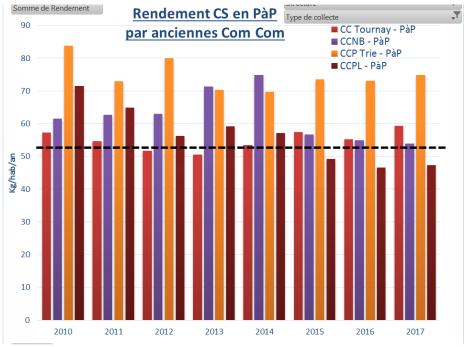
2017/2016=+5,1%

2017/2016 =+5,6%

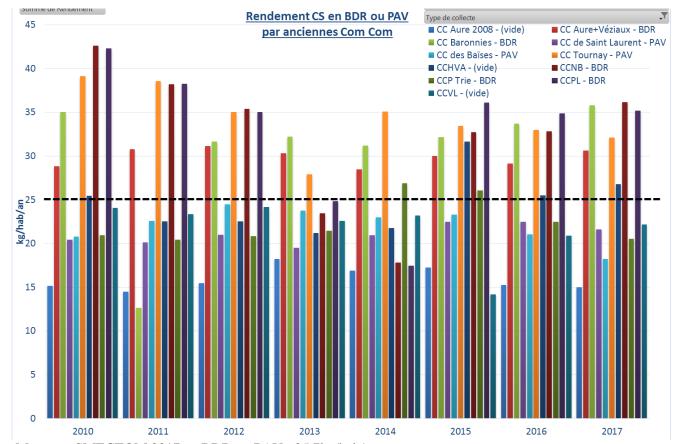


2017/2016 =-1,7%

II - 4. Rendement de la collecte sélective



---- Moyenne SMECTOM 2017 en porte à porte : 52,9 kg/hab/an

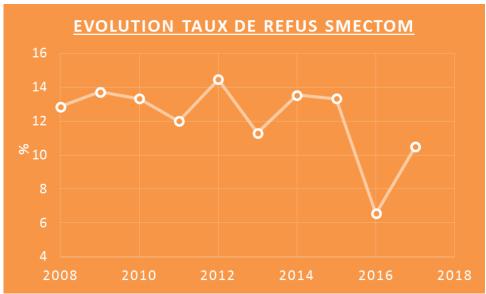


---- Moyenne SMECTOM 2017 en BDR ou PAV : 25,7kg/hab/an

Rendement global 2017 SMECTOM (tous types de collectes confondus) = 32,5 kg/hab/an Rendement départemental 2016 : 53 kg/hab/an

II - 5. Taux de refus et refus de tri

Tous les ans, 12 caractérisations sont réalisées en dehors de la chaine du tri pour chacune des collectivités. Il s'agit de déterminer, pour chacune d'entre elles, les pourcentages de chaque matériau collecté et trié ainsi que le taux de refus, afin d'identifier le tonnage qui repart (après tri) en enfouissement.

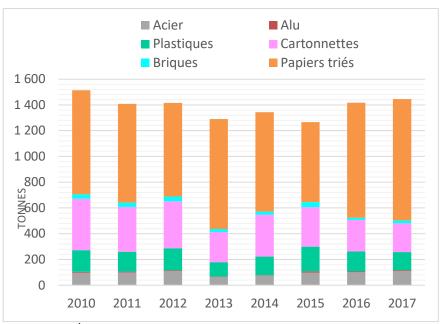


Évolution du taux de refus global sur l'ensemble du SMECTOM

Bien qu'en 2017 le taux du refus du SMECTOM augmente de 4%, celui-ci reste toujours très inférieur à la moyenne du département qui se situe à presque 21%. Le SMECTOM se situe ainsi plus de 10 points en dessous de la moyenne du département ce qui est très satisfaisant d'autant plus que les tonnages entrants ont également augmenté. Il faut être vigilant car bien souvent l'augmentation des tonnages va de pair avec une hausse du taux de refus.



II - 6. Les matériaux triés



Évolution des tonnages par flux de matériaux triés

III – La collecte des cartons





	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017
Lannemezan Nord	19,48	29,42	46,6	50,8	33,1	31,4	28,4
Lannemezan Sud	26,78	44,28	58,6	60,9	59,1	68,4	62,2
Ex -SMICTOM	-	-	-	11,0	15,6	21,8	20,1
TOTAL	46,26	73,70	105,2	122,6	107,8	121,6	110,7

Début de la collecte des cartons des professionnels : mai 2011.

En 2017 : diminution de 9% des tonnages de cartons collectés auprès des commerçants. Recettes dégagées en 2017 par la vente du carton : **12 282€** soit + **8,2%** par rapport à 2016.

	Prix moyen de reprise	Recettes
2011	132,50 €/t	6 095 €
2012	87,50 €/t	6 475 €
2013	74,43 €/t	7 815 €
2014	67,11 €/t	8 228 €
2015	82,70 €/t	8 915 €
2016	93,36 €/t	11 353 €
2017	101,73 €/t	11 261 €

IV – La collecte des ordures ménagères



Le SMECTOM collecte les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du territoire et les vide aux quais de transfert de Grézian ou de Capvern gérés par le SMTD 65.

Ces OMR sont ensuite transportées vers les sites d'enfouissement ou d'incinération.

IV – 1. Les contrats de prestation de services en cours

	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée / Echéance	Recettes
Hôpitaux de Lannemezan	Collecte et traitement des ordures ménagères	Marché Public	Tacite reconduction	75 949,14 €

TOTAL 2017 : 75 949,14 €

IV- 2. Évolution des tonnages sur le département des Hautes-Pyrénées

	Tonnages enfouis
2009	71 956 T
2010	70 812 T
2011	69 925 T
2012	67 932 T
2013	65 692 T
2014	64 533 T
2015	62 807 T
2016	60 777 T
2017	58 966 T

Sur l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées, les tonnages d'ordures ménagères ont diminué de 3% par rapport à 2016.

Le SMECTOM s'inscrit donc dans la tendance générale à la baisse constatée sur l'ensemble du département avec une diminution de 1,4%.

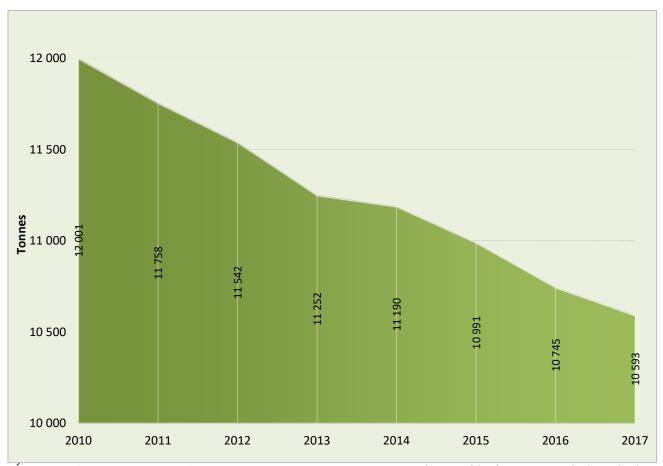
IV - 3. Que contient notre poubelle d'ordures ménagères ?



Résultats du MODECOM réalisé en 2014 sur le périmètre « traitement » du SMECTOM

73 % de nos déchets ne devraient pas se trouver dans nos bacs à ordures ménagères!

IV - 4. Évolution des tonnages OM sur le territoire du SMECTOM



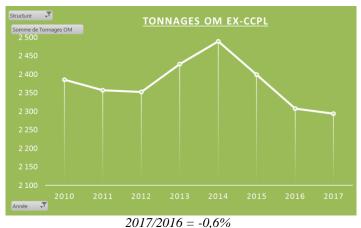
Évolution des tonnages en ordures ménagères entre 2005 et 2017 sur l'ensemble du territoire du SMECTOM

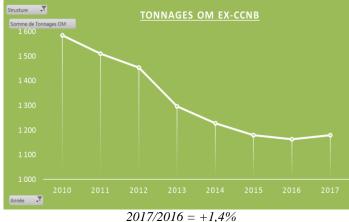


-1,4% d'ordures ménagères sur l'ensemble du territoire du SMECTOM en 2017

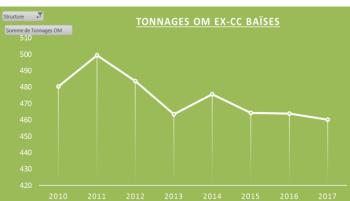
-3,5% d'ordures ménagères sur l'ensemble du département en 2017

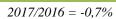
Évolution des tonnages OM par collectivités

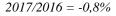


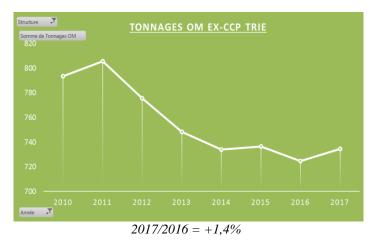


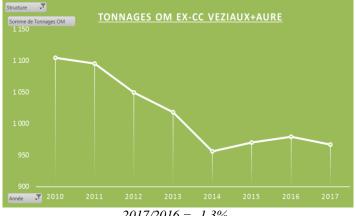




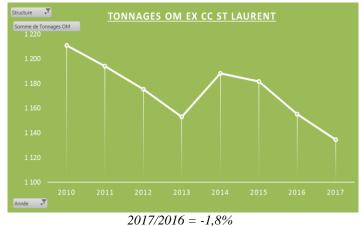


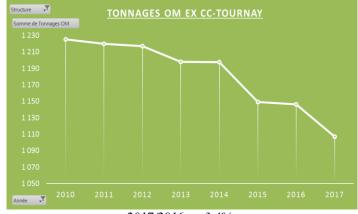


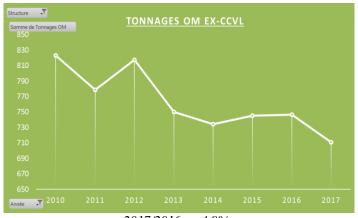


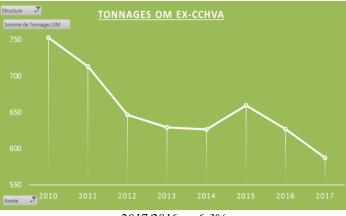


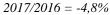
2017/2016 = -1,3%



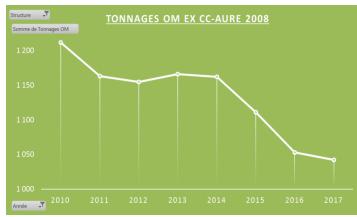








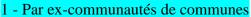
2017/2016 = -6.3%

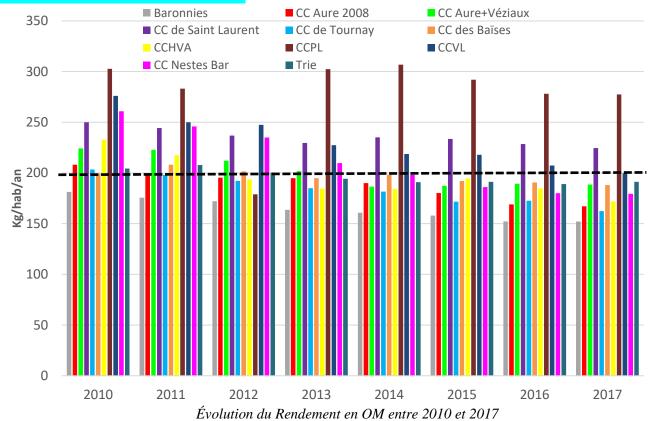


2017/2016 = -1,0%

On observe une diminution des tonnages en ordures ménagères sur toutes les anciennes communautés de communes sauf sur : la CC Nestes Baronnies ainsi que la CC du Pays de Trie.

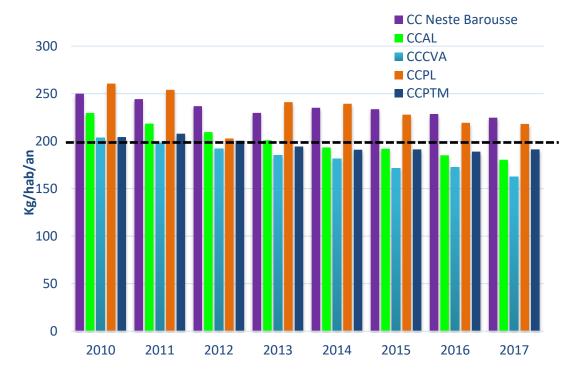
IV-5. Évolution des rendements en OM





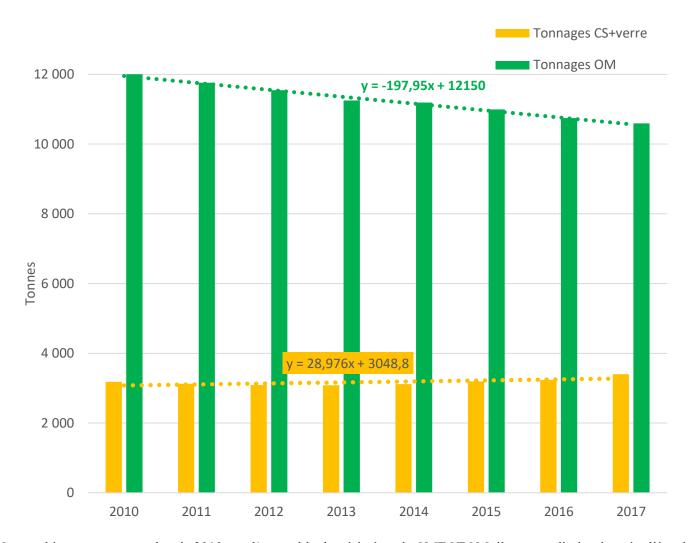
Performance moyenne du SMECTOM: 197 kg/hab/an

2 - Par nouvelles communautés de communes



Performance moyenne du SMECTOM: 197 kg/hab/an

IV - 6. Evolution croisée des OM et des emballages depuis 2010



Ce graphique montre que depuis 2010, sur l'ensemble du périmètre du SMECTOM, il y a une diminution régulière des ordures ménagères et parallèlement une augmentation des tonnages en emballages et verre.

Pour les OM : - 11,7% depuis 2010

Pour les emballages légers & verre : +6.9%



CHAPITRE 4: LA RECYCLERIE



Afin de tendre vers la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), promulguée le 18 août 2015 dont les objectifs principaux sont :

- La diminution des quantités de déchets non dangereux, non inertes, admis en installation de stockage en 2010 => -30% en 2020 et -50% en 2025.
- Le développement du réemploi: augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (DEEE, textiles, éléments d'ameublement)

Le SMECTOM a mis en place en 2016 la Recyclerie du Plateau.

Le projet a pris forme avec une zone de dépôt à la déchetterie de Capvern (conteneur maritime et hangar) et une boutique / atelier au cœur de la ville de Lannemezan (au 55 Place du Château).

L'enseigne du magasin portant le slogan : « Le réemploi est le bon choix ».

Jours d'ouverture : le mercredi de 9h à 16h non-stop et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.



Par le biais de la déchetterie et avec l'accord des usagers ou par apport volontaire direct au magasin (vendredi 14h-17h), une grande quantité d'objets en état de réemploi (meubles, vaisselle, livres, jouets, électroménagers, DVD, CD...) est récupérée par les agents valoristes de la recyclerie et par les gardiens de déchetterie.

A travers son activité, la Recyclerie permet de :

- Participer à la réduction des déchets, au prolongement de la vie des objets et à l'économie sociale et solidaire
- vendre à petit prix après une remise en état éventuelle
- soutenir l'économie locale à travers la création d'emplois
- sensibiliser à l'environnement les usagers des déchetteries et les clients du magasin
- réduire la consommation et le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie nécessaires à la fabrication et au transport des produits

Ce projet a permis l'embauche de 4 agents :

- ✓ 1 agent responsable du service « Recyclerie
- ✓ 3 agents valoristes/gardiens de déchetterie en CUI (Contrats Unique d'Insertion)

De plus, avec les subventions de l'ADEME et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, le SMECTOM a pu acquérir pour la Recyclerie :

- deux conteneurs maritimes pour le stockage d'objets afin d'équiper les déchetteries de Trie-sur-Baïse et de Saint Laurent de Neste à partir de 2018
- un fourgon pour permettre aux agents de la recyclerie de faire les tournées de récupération dans les déchetteries et d'être plus autonomes pour leurs activités



Le travail en commun avec le service de prévention du SMECTOM se développe de plus en plus avec des animations dans le magasin afin de sensibiliser le public à la diminution des déchets.

Et la participation de la Recyclerie à différentes activités comme :

- le Téléthon (récupération de 86 kg de piles usagées)
- la Semaine de Prévention des déchets (jour de gratuité : 418,5 kg d'objets offerts)
- la visite de la classe de 3^{ème} SEGPA du Collège de Lannemezan



En chiffres, les résultats de la Recyclerie sont les suivants :

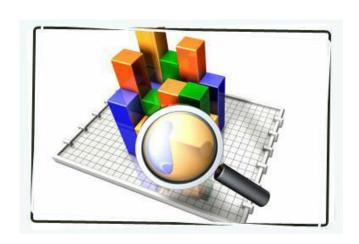
RESULTATS MI	NSUELS	RECYCL	ERIE 201	7									
				_									
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	ост.	NOV.	DEC.	TOTAL
Recettes directes (€)	2 702 00 £	2 411 65 6	2 400 06 €	2747 55 6	2 201 EE £	2 276 50 6	2 001 05 €	2 260 AE £	2 001 10 €	2 669 00 £	2 702 90 £	2 426 70 £	24 190 21 4
Recettes un ectes (€)	2 765,00€	2 411,03 €	3 400,00 €	2 /4/,33 €	3 301,33 €	2 270,30 €	3 001,93 €	3 300,43 €	3 001,10 €	2 000,00 €	2 703,80 €	2 430,70 €	34 100,31 €
Recettes induites (€)	543,60€	419,16€	298,68€	324,00€	358,56€	341,04€	320,16€	323,52€	303,36€	319,44€	456,12€	288,60€	4 296,24 €
Tonnage déchetterie	4,53	3,493	2,489	2,7	2,988	2,842	2,668	2,696	2,528	2,662	3,801	2,405	35,8
Apport volont. (ton)	0,127	0,309	0,332	0,51	0,042	0,332	0,77	0,209	0,33	0,593	0,34	0,604	4,5
Tonnage vendu*	2	2	2,25	2,25	2,25	1,75	2,25	2,25	2,25	1,61	2,13	1,33	24,3
Tollinage vendu			2,23	2,23	2,23	1,73	2,23	2,23	2,23	1,01	2,13	1,55	24,3
Nbre visiteurs	886	1054	1198	1012	1191	749	1082	1234	1115	1061	1113	1140	12835
Nbre objets vendus	1699	1589	1794	1642	2159	1488	2023	2155	2505	1879	2077	2752	23762
*200-250kg/jr ouverture													

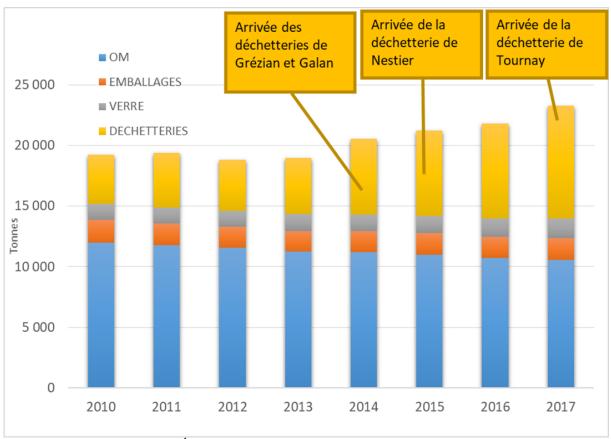
	Année	Année	
	2016	2017	TOTAL
Recettes Directes (ventes)	7 028,05 €	34 180,31 €	41 208,36 €
Recettes Induites (coût enfouissement : 120 €/tonne)	1 359,24 €	4 296,24 €	5 655,48 €
TOTAL	8 387,29 €	38 476,55 €	46 863,84 €
Tonnages non enfouis (déchetterie)	11,3 (juin-dec16)	35,8	47,1
Apport volontaire (tonnes)		4,5	4,5
Nombre total de tonnes déchets évités	11,3	40,3	51,6
Nombre total de tonnes vendues	4,8	24,3	29,1
Nombre total d'objets vendus	3 259	23 762	27 021
Nombre de visiteurs	2227	12835	15062

En tant que secteur en plein essor et grâce à une prise de conscience environnementale de plus en plus importante de la part des usagers/clients, le projet de la recyclerie est amené à se consolider et à s'étendre aux différentes déchetteries gérées par le SMECTOM.

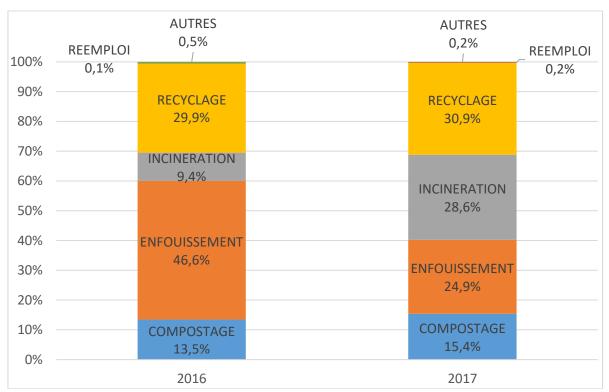


CHAPITRE 5: BILAN DES TONNAGES





Évolutions des tonnages entre 2010 et 2017



Destination des déchets collectés sur le territoire « traitement » du SMECTOM

En 2017, seulement 46,4% des déchets ménagers collectés ont été valorisés contre 43,5% en 2016.

L'objectif, fixé par la LTECV, d'atteindre 65% de déchets orientés vers les filières recyclage ou valorisation organique d'ici 2025 semble encore bien loin !!!!!!



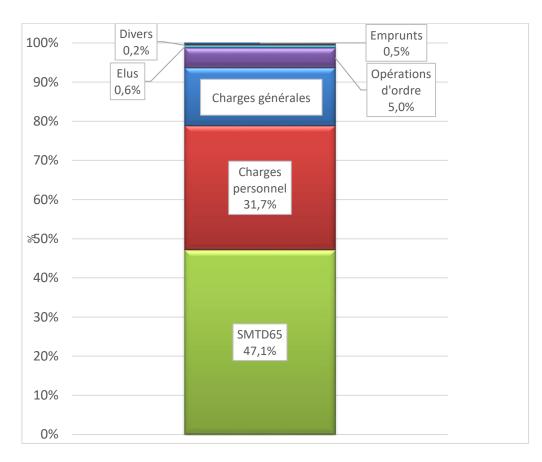
CHAPITRE 6: BILAN FINANCIER



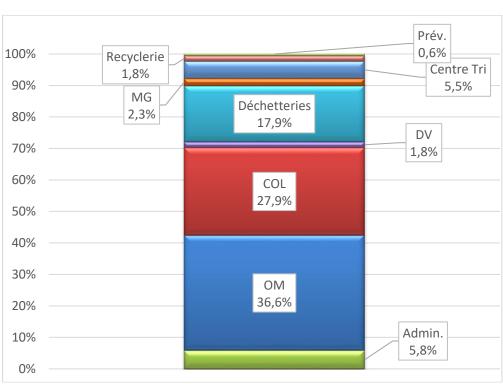
I –Les éléments financiers

I - 1. Section de Fonctionnement 2017 : dépenses =6 393 625€

Par nature

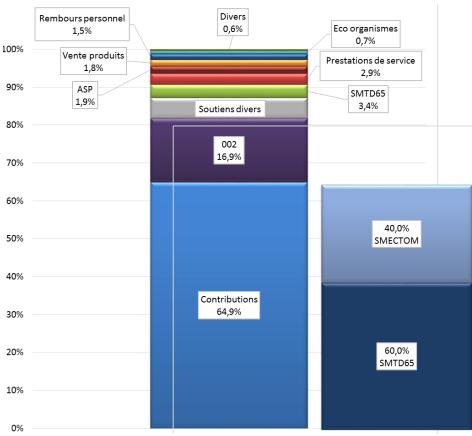


Par service



I - 2. Section de Fonctionnement 2017 : recettes = 7 751 036 €

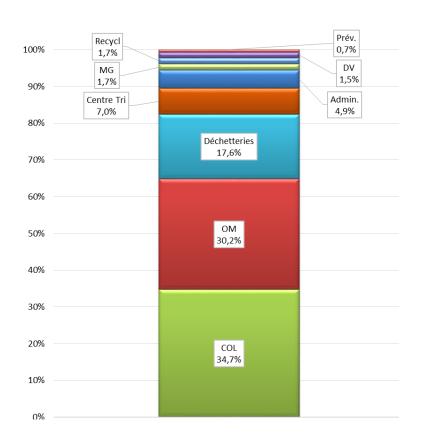
Par nature



Divers = Produits exceptionnels, loyer bat admin, travaux en régie, vente de composteurs, brass-compost & bio seaux.

L'histogramme ci-dessus montre que 65% des recettes du SMECTOM proviennent des contributions versées par les collectivités. De plus, 60% de ces contributions servent au paiement du SMTD65, le restant (40%) servant au fonctionnement du SMECTOM.

Par service



I - 3. Section d'investissement

DTOURN

0,8%

Recyclerie

2,1%

DHECH

0,9%

100%

90%

80%

70%

60%

50%

40%

30%

20%

10%

0%

Dépenses : 256 811 €

MG

0,8%

DCAP

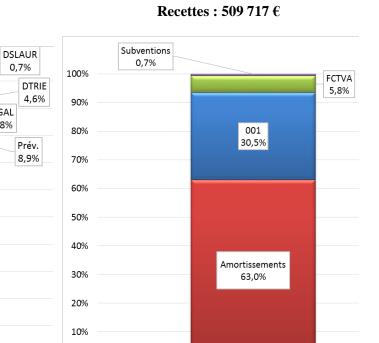
10,7% COL

12,3%

CET + QT 14,1%

DGREZ

38,6%



Répartition des dépenses d'investissements 2017

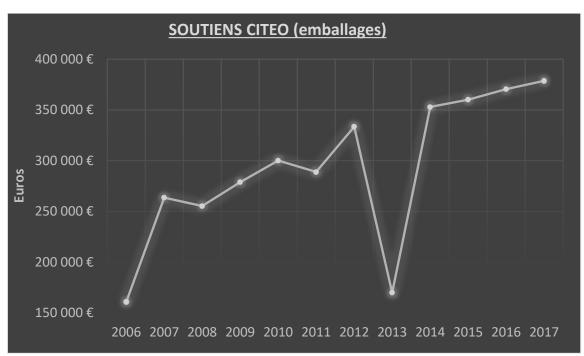
0%

DGAL

4,8%

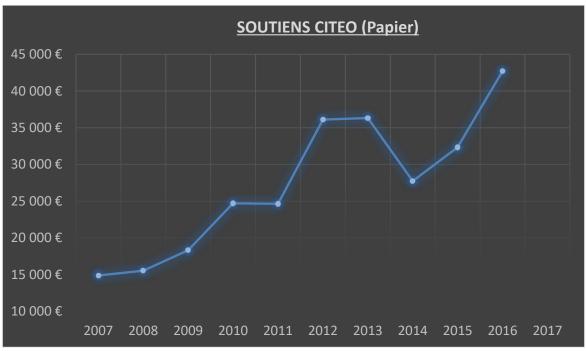
Divers = matériel d'incendie, travaux en régie, petit matériel

II – Aides perçues des organismes agréés



Soutien financier pour la collecte sélective

Suite aux mauvais résultats de collecte sélective en 2013 et par conséquent à une diminution du soutien Eco Emballages, on note depuis 4 ans une nette progression des aides (soit +2,9% en 2016 par rapport à 2015). Au moment de la rédaction de ce rapport étant en attente du versement du liquidatif, nous ne sommes pas en mesure de communiquer le montant du soutien 2017.



Soutien financier pour le tri des journaux, revues et magazines

A noter: +32% de soutien en plus en 2016



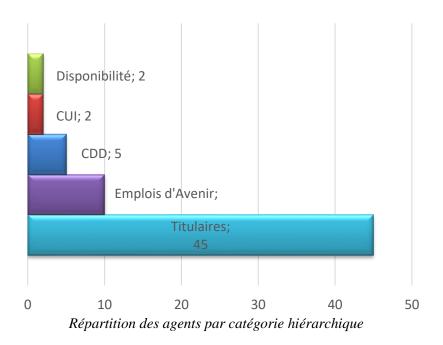
CHAPITRE 7: RESSOURCES HUMAINES



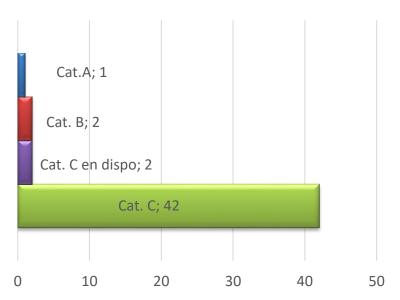
I – Effectif au 31/12/2017

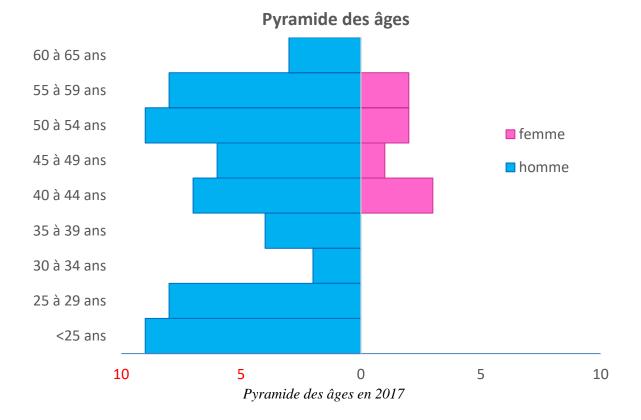


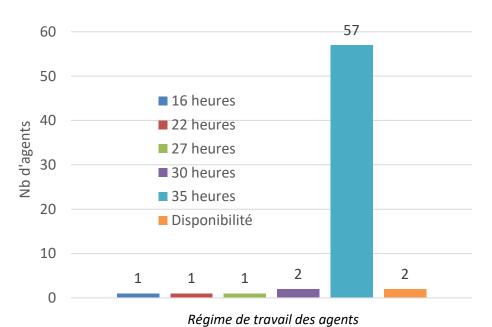
Répartition hommes/femmes

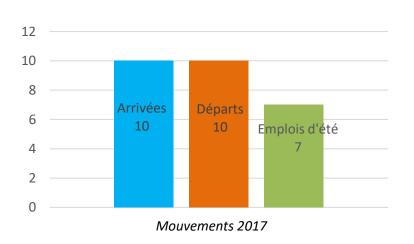


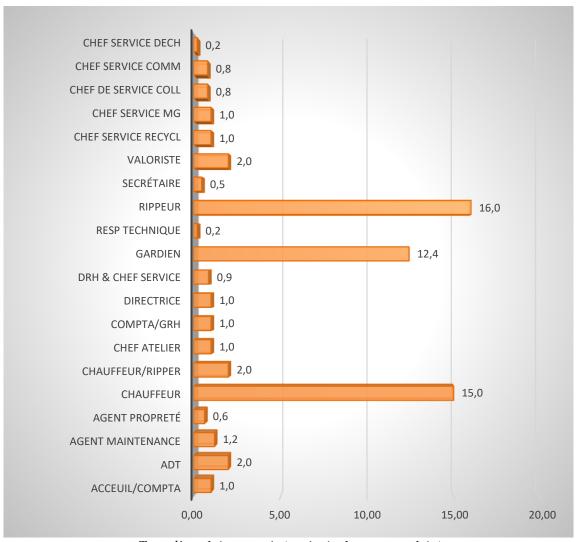
Parmi les titulaires il y a :





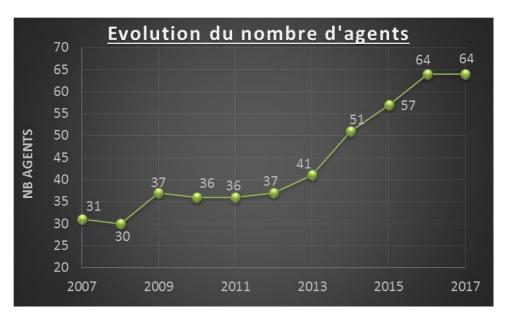






Type d'emplois occupés (en équivalent temps plein)

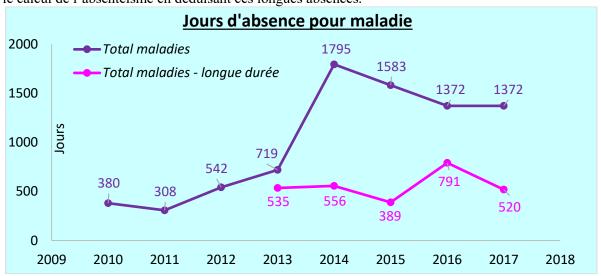
Au total, au 31/12/2017 : 60,57 équivalent temps plein.

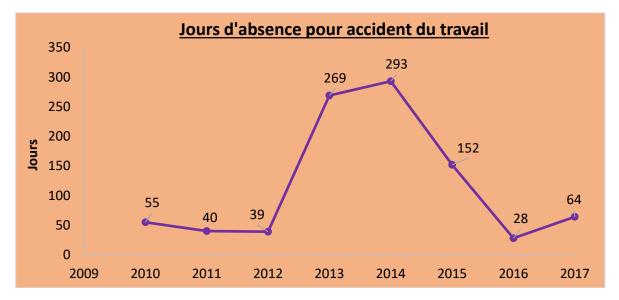


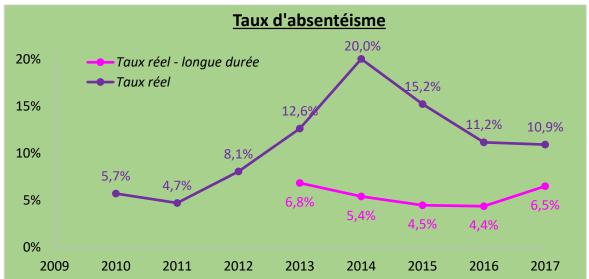
Les diverses fusions, adhésions et l'élargissement des services offerts aux usagers ont entrainé une augmentation exponentielle du nombre d'agents : de 31 agents en 2007, le SMECTOM en compte aujourd'hui 64.

II - Maladies

L'augmentation apparente de l'absentéisme depuis 2013 est principalement due à l'absence sur de très de longues périodes de 2 agents en 2013 et 4 agents en 2014 et 2015 et 3 agents en 2016 et 2017. En rose, le calcul de l'absentéisme en déduisant ces longues absences.







Taux d'absentéisme = nb de jour d'absence / (nb de jours théoriques travaillés \times nb d'agents en ETP)

III – Formations

Intitulé	Nb d'agents ayant suivi cette formation	Organisme	Nb de jours	Tarifs en € TTC
Formation d'intégration cat C		CNFPT	5	0,00 €
CACES Manuscopic	11	ICÔNE	33	3 660,00 €
Prépa concours de technicien	2	CNFPT	10	0,00 €
FCO	3	AFTRAL	15	1 620,00 €
Manipulation extincteurs	13	CHUBB	6,5	702,00 €
Membres CHSCT	2	CNFPT	10	0,00 €
Habilitation électrique	4	CNFPT	16	0,00 €
Assistant de prévention	1	CNFPT	2	0,00 €
Prépa ATT1	2	CNFPT	20	0,00 €
Réception et identification des DDS	11	ECO DDS	5,5	0,00 €
Journée d'étude DRH	1	CNFPT	0,5	0,00 €
Le compte personnel de formation	1	CNFPT	0,5	0,00 €
CT/CHSCT	1	CDG	0,5	0,00 €
Le droit syndical	1	CDG - ADIAJ	1	0,00 €
Groupe de travail RIFSEEP	2	CDG	1	0,00 €
Obligation en matière de santé et sécurité au travail	1	CDG	1	0,00 €
Optimiser ses ressources personnelles en situation d'accueil	1	CNFPT	3	0,00 €
Prépa AA 1ère classe	1	CNFPT	8	0,00 €
Magnus Webrinaire	1	Berger Levrault		90,00 €
La gestion des absences	1	CNFPT	2	0,00 €
Remise à niveau	1	CNFPT	10	0,00 €
Devenir acteur gestes et postures	2	CNFPT	4	0,00 €
Formation d'intégration cat B	1	CNFPT	10	0,00 €
Communication	1	CDG65	1	0,00 €
Gaspillage alimentaire	1	SYMAT	4	0,00 €
Compostage	1	CDG65	2	0,00 €
Marchés publics	1	CNFPT	1	0,00 €
		TOTAL	172,5	6 072,00 €

Coût des formations :

Cotisation obligatoire au CNFPT	9 660,70 €
Formations payantes au CNFPT (au-delà de la cotisation obligatoire)	0 €
Autres organismes	6 072 €
Frais de déplacement liés aux formations	1 008,12 €
TOTAL	16 740,82€



CHAPITRE 8: COMMUNICATION



I-Animations sur le tri et la réduction des déchets

I-1. Visites du centre de tri

• Le jeune public



Soit 409 scolaires

• Le public adulte

54 personnes issues du grand public grâce aux 2 visites guidées d'avril 2017.

48 personnes issues du personnel de l'abbaye de l'Escaladieu et de la mairie de Capvern

50 personnes issues des jeunes en recherche d'emploi (Mission Locale)



Soit 194 adultes

1-2. Interventions dans les écoles et collèges

Collèges :

- SEGPA de Lannemezan
- Collège de Saint Laurent de Neste

L'accompagnement du collège de St Laurent de Neste dans sa démarche d'éducation au développement durable a consisté en :

- o la sensibilisation de toutes les classes de 6ème et 5ème au tri du papier et au compostage ;
- o l'accompagnement au compostage des déchets de préparation de la cuisine ;
- la mise en place d'une journée de nettoyage de la rivière Neste, sur l'eau et sur les bords avec le partenariat d'un club de kayak, des pêcheurs, du pays des Nestes et la participation de l'ensemble des élèves du collège.



Soit 233 collégiens et 2 tonnes de déchets sorties de la Neste.

• Écoles primaires :



En 2017, les écoles concernées sont :

- Ancizan
- Avezac
- La Barthe de Neste
- Hitte
- Calavanté
- Cantaous
- Capvern
- Clarens
- Galan
- **C** (
- Génos
- Lanespède
- Loudenvielle
- Peyraube
- Sinzos
- Tournay
- Tournous-Darré
- Trie sur Baïse

Soit 543 scolaires

1-3. Autres animations en direction du jeune public

- Centre de loisirs de St Lary Soulan
- CLAE des écoles Paul Baratgin et Guerrissa à Lannemezan
- Ecoles de Sinzos et Peyraube
- Une après-midi foot et tri a été réalisé auprès du club de Sarrancolin.

Soit 95 jeunes sensibilisés sur leur temps de loisirs.

1-4. Interventions auprès de publics relais et professionnels

- Amélioration de la gestion des déchets de la maison de l'Etat de Lannemezan, dans le cadre de la démarche « éco responsabilité et exemplarité »
- Intervention auprès d'associations pour rappeler : « Moins de déchets et plus de tri sur les fêtes et rassemblements»

Pour mener à bien cette mission, le SMECTOM a investi dans 5 « Totems de tri » et une poubelle spéciale tri des biodégradables afin de permettre l'amélioration du tri lors des évènements sportifs ou culturels du territoire.

Le prêt de ce matériel est complémentaire au prêt des verres réutilisables et permet d'organiser des évènements avec un minimum de production d'ordures ménagères.

Le matériel est prêté et accompagné d'une formation des organisateurs.



Poubelle pour les matières biodégradables





Les associations et structures qui ont utilisé ce matériel :

- le festival Festi'vielle à Vielle Louron
- le festival Rencon'Trad d'Avezac
- le collège de Beaulieu pour son cross « run and bike » : 200 participants
- l'école de Galan pour leur fête annuelle

Un exemple d'évènement sportif « zéro déchet » : le cross du collège de St Laurent de Neste





Concernant l'approvisionnement en eau : pas d'achat de bouteilles mais gourdes des individuelles, utilisation de ierricans accompagnés des verres réutilisables SMECTOM et de 2 bouteilles de 5 litres pour les sirops. Pour le ravitaillement : cake en grand conditionnement, bananes et oranges en quartier.

Résultats: les déchets les plus lourds (quartiers d'orange et les peaux de bananes) ont été compostés dans le composteur du collège: il n'y avait plus que 200 g de plastique à jeter.



Dans le cadre de l'équipement de la ville de Tournay en bacs roulants pour le tri sélectif (retrait des caissettes), certaines associations ont été abordées :

- L'association Culturelle Laïque du canton de Tournay (ACLCT) qui a accueilli Lilian BAUP pour une présentation des enjeux du tri et de la gestion des déchets (12 personnes). Suite à ce premier contact, les membres de cette association ont participé aux visites guidées (environ 15 personnes) et un stand a été proposé lors de la fête associative annuelle (150 à 200 personnes).
- L'association des amis Cultures et Loisirs: intervention des ambassadeurs du tri lors d'une réunion afin de présenter les enjeux du tri, du compostage et du recyclage (40 personnes).

1-5. Installation de composteurs collectifs en entreprise

Mise en place de composteurs collectifs à :

- Maison de l'Etat à Lannemezan : pour le café et les personnes qui mangent sur place ;
- EHPAD « Les Fougères » à Lannemezan : 90 repas sur place et 170 repas préparés ;
- Cantine scolaire de Peyraube (destinée aux élèves de Sinzos et Peyraube ≈ 20 repas) ;
- Cantine scolaire Galan : 40 repas (une partie préparée sur place)
- Cantine Clarens: 23 à 28 repas
- Cantaous (uniquement pour les feuilles des arbres et jardin pédagogique)
- Cantine scolaire d'Avezac ≈ 32 repas ;
- Cantine du collège de Saint Laurent ≈ 310 repas préparés composteur géré par le groupe d'élèves « club jardin » ;
- Maison de retraite Accueil du Frère Jean à Galan ≈ 260 repas préparés dont 200 sur place ;
- Résidence du Lac à Lannemezan : 15 foyers participants, 30 personnes.

Suivi et relance des composteurs déjà en place :

- Centre « Le Bataillet » à Montegut ;
- Camping « Le Lustou » à Vielle Aure ;
- Centre de loisirs du Boilà à St Laurent de Neste.



<u>Installation du compostage à l'Accueil du Frère Jean à Galan</u> : 7,6 tonnes par an de déchets devraient ainsi être déviés des ordures ménagères

1-6. Porte à porte

Intervention sur les secteurs où des problèmes de tri sont signalés par les rippeurs lors de leur tournée de collecte.

Suppression/remplacement des caissettes par des bacs roulants aux volumes adaptés



Cette opération a été l'occasion de rentrer en contact avec près de 500 foyers de Tournay.

Porte à porte, courriers, appels téléphoniques, mails, passages les jours de collecte ... cette importante opération aura permis d'améliorer les conditions de collecte pour les agents et d'augmenter les tonnages de sélectif.

Les usagers des communes de La Barthe de Neste, Pinas, Capvern et Trie sur Baïse qui détenaient également une caissette de 35 litres ont aussi été contactés pour la remplacer par un bac roulant.

1-7. Tenus de stands lors d'événements

- Évènements annuels : le Festival Nature à Aulon, la Fête du gâteau à la broche à Arreau, la foire à la châtaigne à Bourg de Bigorre, le festival de Vielle-Louron, le festival de Jézeau, le mondial de la pêche à la mouche à Arreau, le marché aux fleurs à Hèches.
- Participation à d'autres événements organisés hors territoire: les petits as, la foire agricole, la semaine de réduction des déchets, et le festival départemental de théâtre Carapatte.
- Animations à la Recyclerie du Plateau (Lannemezan) : 4 demi-journées avec le masque de réalité virtuelle.



Soit 657 personnes sensibilisées

II - Suivi qualitatif et quantitatif

Cela consiste à:

• Assurer le contrôle qualité des collectes sélectives :

Chaque mois, 2 bacs de collecte sélective sont caractérisés en lien avec le SMTD 65.

• Mesurer le taux de remplissage des bacs de regroupement :

Chaque mois, les taux de remplissage sont relevés pour l'ensemble des colonnes à emballages recyclables du territoire.

• Gérer le contrat de location-maintenance en lien avec le prestataire Plastic Omnium :

Dans le cadre du contrat avec la société Plastic Omnium, les interventions de la semaine dont programmées afin de maintenir un parc de conteneurs de qualité. Ces interventions peuvent être :

- Des réparations (dégrippage des roues, remplacement du couvercle, des axes de couvercle, ...)
- De nouvelles dotations (la dotation de la ville de Tournay en bac roulants a été l'opération la plus importante avec 530 producteurs créés).
- Des retraits (suite à des déménagements par exemple).

III - Réseaux sociaux et publications

Mise à jour du site Internet et de Facebook : mise à jour de l'actualité, suivie de la maintenance du site.

Rédaction et élaboration du journal du SMECTOM et participation à sa diffusion

Rédaction de communiqués de presse en amont et en aval des évènements organisés (ouverture de la Recyclerie ; vœux...) : **20 articles passés dans la presse locale :**

- Le 06 février 2017 : La dépêche du midi ; « La réalité virtuelle à la recyclerie » ;
- Le 10 février 2017 : La montagne des Hautes Pyrénées ; « Venez essayer un masque de réalité virtuelle à la recyclerie» ;
- Le 16 février 2017 : La dépêche du midi ; «Recyclerie : visite virtuelle du centre de tri » ;
- Le 25 mars 2017 : La dépêche du midi ; «Compostage et jardinage au naturel» ;
- Le 31 mars 2017 : La dépêche du midi ; «Composter ses déchets verts et biodégradables » ;
- Le 27 mars 2017 : La dépêche du midi ; «Visite du centre de tri des emballages» ;
- Le 6 avril 2017 : La semaine des Pyrénées ; « ça s'est passé cette semaine » ;
- Le 29 avril 2017 : La dépêche du midi ; « Comment valoriser vos déchets ménagers »
- Le 10 mai 2017 : La dépêche du midi ; « Le collège Beaulieu labellisé E3D »
- Le 03 mai 2017 : La dépêche du midi ; « L'école primaire labellisée E3D »
- Le 25 mai 2017 : La dépêche du midi ; « Bonne fréquentation au marché aux fleurs de l'école »
- Le 05 juillet 2017 : La dépêche du midi ; « Ils ont récolté 2 tonnes de déchets près des rivières »
- Le 16 septembre 2017 : La dépêche du midi ; « Découverte du jardinage naturel »
- Le 20 octobre 2017 : La semaine Pyrénées « Installation de la première aire de compostage collective résidence du lac »
- Le 24 octobre 2017 : La dépêche du midi ; «Un composteur de quartier à la résidence du lac »
- Le 28 octobre 2017 : La dépêche du midi ; « Bike and run du collège Beaulieu 2017 »
- Le 02 novembre 2017 : La dépêche du midi ; « L'écologie à l'école »
- Le 15 novembre 2017 : La dépêche du midi ; « Vos piles usagées à la Recyclerie »
- Le 16 novembre 2017 : La semaine des Pyrénées « Une pile : de l'énergie pour le Téléthon »
- Le 23 novembre 2017 : La semaine des Pyrénées « Des piles pour le Téléthon au marché de l'école de Hèches »



CHAPITRE 9: PREVENTION DES DECHETS



Action n°1: Sensibilisation du grand public (manifestations)

Le SMECTOM, en partenariat avec le Département et le SMTD65, a participé à différentes manifestations départementales : les « Petits As », la Foire Agricole.

À la foire Agricole, sur le principe de l'Escape Game, les participants (par groupe) étaient invités à résoudre des énigmes sur la réduction des déchets, afin de trouver un code et pouvoir sortir d'une pièce.

Le concept de l'Escape Game a permis de toucher le public des adolescents et des jeunes adultes.

791 personnes ont été sensibilisées grâce à ces manifestations.



Action n°1.2: Sensibilisation du grand public (médias)

De nouveaux thèmes de prévention ont été abordés sur le site.

Facebook permet une diffusion large (grâce aux partages) et rapide.

En 2017,99 articles concernant la prévention ont été publiés sur notre page Facebook. La portée (c'est-à-dire le nombre total de personnes ayant vu nos publications), a atteint 24 000 cette année.

8 articles dans la presse sont parus pour annoncer ou faire le bilan de nos animations. La prévention est largement abordée dans le journal du SMECTOM avec des articles sur le jardinage au naturel, l'annonce du nouveau service de broyage en déchetterie... Le journal est distribué aux 18 000 foyers du territoire.



Action n°2: Sensibilisation des scolaires

En 2017, ce sont 424 élèves qui ont été sensibilisés au travers de 16 animations scolaires sur le thème de la réduction.

Action n°3 : Achats éco-responsables

L'opération « Caddies Malins » lors de la SERD donne des exemples concrets d'action que peut faire le consommateur pour réduire ses déchets et sa facture. Ces opérations sont parlantes pour les participants de l'animation. Ils prennent conscience de leur pouvoir sur les industriels, en choisissant des produits moins emballés.

Action n°5: Eco-manifestations

On observe une fidélisation d'année en année, des organisateurs d'évènements qui nous empruntent les gobelets.

La gamme de prêt a été étendue avec les verres à café.

En 2016,47 manifestations ou événements ont utilisé les verres du SMECTOM, soit 17 422 gobelets jetables évités.

De plus en plus d'associations, communes, comités des fêtes, créent et utilisent des gobelets réutilisables.



Action n°6: Sensibilisation du personnel des collectivités

Les agents du centre de tri du SMTD65, situé à Capvern ont eu une journée de sensibilisation aux éco-gestes. Grâce à différents ateliers, ils ont pu découvrir: le compostage, la fabrication des produits ménagers...

Action n°8: Compostage individuel

En 2017, 606 personnes ont été rencontrées lors de 13 manifestations.

Depuis 2009, le SMECTOM propose à la vente des composteurs au prix de 15€ pour les personnes résidant sur le territoire collecte du syndicat.

Depuis 2014, il est également possible d'acquérir des bio-seaux seuls au prix de 3€.

Ces équipements sont disponibles dans toutes les déchetteries du SMECTOM.

En 2017, 123 composteurs et 30 bio-seaux ont été vendus.

Action n°9: Compostage collectif

Le déploiement des composteurs collectifs continu, en diversifiant le type d'établissements.Le premier composteur de quartier a été installé.

Il y a maintenant 13 composteurs collectifs sur le territoire du SMECTOM



Action n°11: Jardinage au naturel

La session de broyage au mois de décembre a reçu un bon accueil après des usagers qui étaient contents de pourvoir utiliser le broyat dans leur jardin.

Cela nous a permis de faire un stock de broyat de qualité pour les composteurs collectifs.

Nous avons aussi participé à des stands dans les magasins de jardinage afin d'apporter des solutions concrètes aux clients

Ce sont 450 personnes qui ont été sensibilisés au travers de ces actions.

Action n°12 : Gaspillage alimentaire

Les gobelets doseurs de féculents, à gagner lors des stands, permettent d'aborder le gaspillage alimentaire, et apportent une réponse rapide et pratique aux usagers.

Action n°13: Stop Pub

En 2017, 23% des boites aux lettres sont équipées de « StopPub ».

Action n°14 : Promotion du réemploi

L'année 2017 a été celle de la pérennisation de la Recyclerie, avec une augmentation des apports et toujours un très bon accueil des usagers et des clients du magasin.

En 2017, 40 tonnes d'objets ont été détournés de l'enfouissement et le magasin a eu plus de 12 800 visiteurs et 23 760 objets ont été vendus.

Des conteneurs maritimes ont été installés dans 2 autres déchetteries pour élargir les sources d'apport.

Action n°16 : Eau du robinet

En 2017, nous avons travaillé en partenariat avec ESL (Distributeur de l'eau sur Lannemezan) pour la création de nouvelles bouteilles en verre et leur distribution aux restaurateurs de Lannemezan.

Action n°19 : Tri et réduction des produits dangereux

Le public est très sensible à la dangerosité des produits qu'il achète et réceptif aux propositions alternatives.

Lors des animations, les personnes ont pris conscience de la nocivité de certains déchets et l'importance de les réduire et de ne plus les mettre dans les ordures ménagères.

Action n°20 : Collecte des piles

La mobilisation des scolaires s'est poursuivie avec l'opération Téléthon qui a permis de collecter 475 kg de piles.



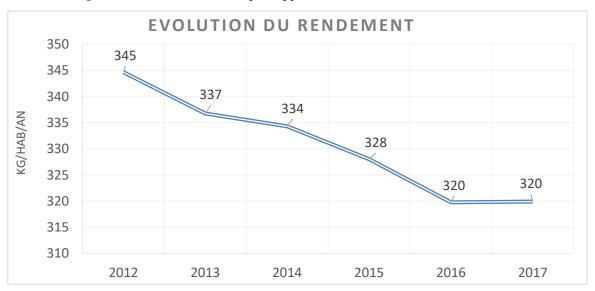
Bilan 2017

- > 152 animations
- > 14 866 personnes sensibilisées.

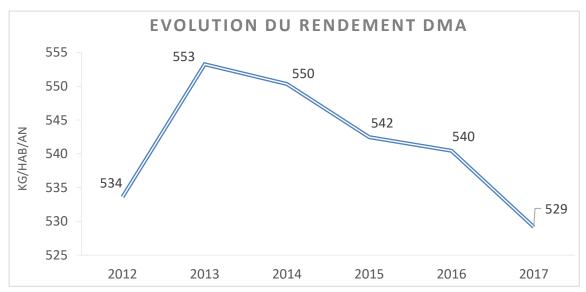
L'engagement des acteurs du territoire pour la réduction des déchets se développe avec des actions concrètes.

Bilan tonnages 2017

En 2017, les OMA ont réduit de 7,2% par rapport à l'année de référence, avec un rendement qui passe de 345 kg/personne/an à **320 kg**. Les résultats sont stables par rapport à 2016.



Le rendement en DMA est en baisse régulière depuis 2013 ; il est passé en dessous de son niveau de 2012 (533,6 kg/hab/an). Il est de 529 kg/hab/an en 2017.





CHAPITRE 10: PERSPECTIVES POUR 2018



1- Extension de la recyclerie : 2 nouveaux points de collecte!

Jusqu'à présent la Recyclerie était en période de test et ne possédait qu'un seul point de collecte à la déchetterie de Capvern. Le succès rencontré par cette initiative qui a débuté en novembre 2016 a conduit le SMECTOM à pérenniser et à étendre ce service.

Ainsi donc, en ce 1^{er} trimestre 2018, 2 nouveaux points de collecte vont voir le jour sur les déchetteries de Saint Laurent de Neste et de Trie sur Baïse. Sur chacune de ces déchetteries, un conteneur maritime de couleur rose va permettre le stockage des objets destinés au réemploi. Régulièrement, les agents de la recyclerie viendront collecter ces objets grâce à leur fourgon équipé d'un hayon afin de les nettoyer et éventuellement les réparer avant de les mettre en vente au magasin situé au centre-ville de Lannemezan. Vers la fin de l'année, un nouveau point de collecte sera également mis en place sur la déchetterie de Tournay.

2- Étude pour la construction d'une nouvelle déchetterie à Capvern

Avec l'arrivée de nouvelles filières de tri et la mise en place de la Recyclerie, le quai de la déchetterie de Capvern ne répond plus aux besoins des usagers et est devenue trop petite. Une étude de faisabilité pour l'extension a été réalisée en 2017. Cette étude a montré qu'une extension était possible mais très onéreuse au regard de la faible surface à gagner.

Le SMECTOM souhaite à présent réaliser une seconde étude dans le cadre, cette fois, de la construction d'une nouvelle déchetterie. Pour ce qui est de son emplacement, il serait envisagé de faire l'acquisition du terrain situé en face du bâtiment administratif (au sud) et appartenant à la commune de Tilhouse.

Les 2 projets (construction nouvelle ou extension) seront ensuite comparés afin de retenir la solution la plus pérenne qui permettra de répondre à une règlementation toujours plus contraignante et à la mise en place de nouvelles filières.

3- Campagne de dotation gratuite des bacs à ordures ménagères

Actuellement, les usagers collectés en porte à porte doivent acquérir leur propre bac à ordures ménagères. Ce fonctionnement arrive à son terme puisqu'il ne satisfait plus ni les usagers, ni les agents de collecte, ni la collectivité. C'est pourquoi, le comité syndical, lors de sa séance du 19 février 2018, a fait le choix de mettre, gratuitement, à la disposition des usagers collectés en porte à porte, le bac à ordures ménagères.

Cette décision a été motivée par plusieurs arguments :

- La volonté d'homogénéiser le parc des conteneurs
- La volonté d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte en respectant la règlementation sur l'hygiène et la sécurité
- La volonté de détenir une base de données qui facilitera la mise en place future d'une part incitative

Afin de respecter le nouveau règlement de collecte, les bacs autres que ceux distribués par le SMECTOM ne seront plus collectés (ex : poches posées au sol, lessiveuse, tout autre contenant...).

Chaque bac à couvercle vert sera identifié grâce à une puce électronique. Cette puce permettra, à l'avenir, d'assurer le comptage des prestations exécutées par le service de collecte ; l'intérêt de ce système étant de préparer la mise en place d'une part incitative.

De plus, il a été décidé que durant un délai de 7 ans (durée d'amortissement d'un bac) à compter de la mise à disposition du bac, toute intervention (réparation ou renouvellement) sera à la charge de l'usager et sera donc facturée. De plus, cette réflexion est aussi l'occasion pour chaque Mairie de se poser la question de savoir si elle souhaite conserver le système en place (bacs de regroupement ou porte à porte), ou bien si elle veut en changer. Ce choix revient à chaque Mairie, en fonction de ses spécificités et de sa volonté politique. Un courrier a été envoyé à chaque Maire à ce sujet.

4- Accès contrôlé sur la déchetterie de Tournay

Le dispositif de contrôle d'accès vient juste d'être installé à la déchetterie de Tournay. Celui-ci ne sera mis en service qu'à partir du moment où une majorité de badges aura été distribuée.

Ce système est constitué d'une borne d'accès et d'une barrière d'entrée actionnée par la borne après lecture d'un badge et vérification du compte usager. L'accès est autorisé ou refusé selon des règles de gestion personnalisables. Ainsi, les

administrés autorisés à se rendre à la déchetterie de Tournay auront un nombre de passages annuel fixe et limité. Ce nombre de passage maximal sera choisi par l'organe délibérant. Au-delà de cette limite, l'accès sera interdit.

Les objectifs attendus:

- ✓ Réserver l'accès aux usagers autorisés à se rendre à la déchetterie ;
- ✓ Un fonctionnement simple et rapide : la barrière d'entrée se lève après présentation de votre carte devant le lecteur :
- ✓ Aucun impact sur votre facture : le service est inclus dans la TEOM ;

5- Lancement d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'une tarification incitative

La loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement (Grenelle 1) du 3 août 2009, dans son article 46, dispose que : « La redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets.»

Dans le cadre d'une tarification incitative, l'usager est encouragé à modifier son comportement pour limiter l'augmentation de sa contribution financière au service public de gestion des déchets (SPGD). Il sera notamment invité à accroître son geste de tri, à diminuer ses quantités d'ordures ménagères résiduelles, mais également sa production globale de déchets (sur du moyen – long terme), donc globalement à optimiser son recours au SPGD (par exemple par des présentations de bacs moins fréquentes).

En 2009, compte tenu des textes en vigueur, la tarification incitative était envisageable exclusivement par la Redevance Incitative (RI). La loi de finances pour 2012 a inséré l'article 1522 bis dans le Code Général des Impôts permettant l'instauration d'une part incitative dans la TEOM permettant ainsi la mise en place d'une TEOM incitative (TEOMi). Le décret du 17 décembre 2012 précise les modalités des relations entre les collectivités et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) pour la mise en place d'une TEOMi. La généralisation progressive de la tarification incitative est envisagée par l'instauration d'une part variable dans la REOM ou dans la TEOM. Pour être mise en œuvre, une RI nécessite l'identification du producteur de déchets et la mesure de sa production de déchets. Une TEOMi nécessite d'associer à chaque local assujetti à la TEOM une production de déchets : la forme du fichier que la collectivité doit constituer en TEOMi est donc différente de celle d'un fichier de redevables. Les modalités d'instauration (seuil, articulation TEOM/RS, ...) sont laissées à la libre appréciation des collectivités.

Le recours à la taxe incitative par une collectivité vise entre autres :

- à la prévention de la production de déchets (sur du moyen/long terme) ;
- à l'augmentation du tri et donc du recyclage ;
- à l'optimisation des collectes ;
- à la maîtrise des coûts.

L'étude de faisabilité doit permettre l'analyse en amont des conséquences d'un passage à la TI d'un point de vue technique, financier et organisationnel. Il s'agira de s'interroger dans un premier temps sur les points suivants :

- Quel est le contexte du SPGD aujourd'hui?
- Au-delà de l'obligation législative de mise en place d'une tarification incitative, quelle est la volonté de la collectivité ?
- Dans ce contexte global, est-il possible d'instaurer facilement une TI ?
- Quels sont les scénarii possibles ?

Dans un second temps, et après le choix du scénario par la collectivité, cette étude devra présenter un plan d'action pour l'instauration de la tarification incitative, et notamment répondre à la question : comment mettre en œuvre dans le contexte actuel le scénario choisi par la collectivité ?

Cette étude va donc être réalisée en trois phases :

- une phase de diagnostic
- une phase d'étude des scénarii possibles
- une phase d'approfondissement du scénario retenu plan d'actions.

Les résultats attendus sont :

- > un état zéro complet sur les déchets et pratiques (organisation du service, tonnages, exutoires, coûts, recettes, composition des déchets (si connue pour certains flux), les contrats en cours, étude d'optimisation existante...);
- des propositions de scénarii avec analyse des impacts de chacun ;
- le plan d'action pour la mise en œuvre du scénario choisi.